

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7 juin 2018

| | Page |
|---|------|
| 1. Appel..... | 260 |
| 2. Approbation de l'ordre du jour..... | 260 |
| 3. Approbation du PV du 1 ^{er} mars 2018..... | 260 |
| 4. Approbation du PV du 22 mars 2018..... | 261 |
| 5. Démissions..... | 261 |
| 6. Assermentations..... | 262 |
| 7. Communications du Président..... | 263 |
| 8. Communications de la Municipalité..... | 266 |
| 9. Nomination d'une secrétaire pour la législature 2016-2021..... | 266 |
| 10. Nomination d'un membre et d'un membre suppléant à la Commission des affaires immobilières..... | 267 |
| 11. Nomination d'un membre et d'un membre suppléant à la Commission de gestion..... | 268 |
| 12. Préavis n° PR18.05PR concernant une demande d'un crédit d'investissement de CHF 575'000.- pour le réaménagement des places d'hivernage et bers à bateaux en « arrière-port » Rapporteur : M. Thierry PIDOUX Rapporteur : M. Pierre HUNKELER, Président de la Commission des finances..... | 269 |
| 13. Préavis n° PR18.07PR concernant l'adhésion de la Commune d'Yverdon-les-Bains au Groupement forestier du Vallon du Nozon et l'adoption des statuts de celui-ci. Rapporteuse : Mme Marceline MILLIoud..... | 275 |
| 14. Motion de Mme Céline EHRWEIN NIHAN et M. Stéphane BALET « Parking souterrain de la Place d'armes – demande de précisions à intégrer au futur préavis »..... | 276 |
| 15. Motion de M. Julien WICKI « Mieux écouter nos jeunes en devenant une commune amie des enfants »..... | 283 |
| 16. Motion de Mme Anne GILLARDIN GRAF « pour un parcours santé au bord du lac »..... | 285 |
| 17. Propositions individuelles et interpellations..... | 286 |
| 17.1 Une résolution de Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN (Pour que la volonté populaire de sortir du nucléaire soit respectée)..... | 286 |
| 17.2 Une Interpellation de M. le Conseiller Jacques FIVAZ (Don de cabines téléphoniques supprimées aux communes)..... | 287 |
| 17.3 Une Interpellation de M. le Conseiller Jacques FIVAZ (Réglementation de police pour les ramoneurs)..... | 288 |
| 17.4 Une Question de Mme la Conseillère Morgane BALET (Clasement des villes cyclables 2018)..... | 289 |
| 17.5 Une Question de M. le Conseiller Julien WICKI (Vente de la ferme des Cygnes)..... | 289 |
| 17.6 Une Question de Mme la Conseillère Marie-Christine BERNEY (Avenir du bâtiment de l'ancien bazar)..... | 291 |
| 17.7 Une Question de M. le Conseiller Roland VILLARD (Emplacement sous-station électrique à Pestalozzi)..... | 292 |
| 17.8 Une Question de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Pénurie de salles de gym et salle de gym Pestalozzi)..... | 293 |

| | | |
|-------|--|-----|
| 17.9 | Une Question de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Fondation Apollo) | 295 |
| 17.10 | Une Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Deal de rue) | 296 |
| | Réponse de la Municipalité | 298 |
| | de M. le Municipal Pierre DESSEMONTET à M. le Conseiller Ruben RAMCHURN et à la commission du préavis PR17.24PR sur les chaudières des collèges de Montagny et Fontenay | 298 |

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 7 juin 2018

Présidence

Monsieur Pascal GAFNER, Président

Ouverture

Monsieur le Vice-syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Chères téléspectatrices, chers téléspectateurs,
Cher public,

Il est 20 heures, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire adjointe Anne LEUENBERGER de procéder à l'appel.

1. APPEL

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD ainsi que notre huissière Véronique FIVAZ SCHLUP se sont excusés pour cette séance.

Membres excusés :

Mmes et MM. les Conseillers : Giuseppe ALFONZO, Catherine CHEVALLEY, Zamir DUSHAJ, Patrick ECOFFEY, Didier FORESTIER, Laurent GABELLA, Christian GIROUD, David GRANDJEAN, Sophie MARTIN, Florent MICHAUD, Brian OOSTERHOFF, Harmony PILLADO, Fanny SPICHIGER et Vassilis VENIZELOS.

| | |
|------------------|------------|
| Membres présents | 86 |
| Membres excusés | 14 |
| Membres absents | 0 |
| Effectif actuel | 100 |

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

**2. APPROBATION DE
L'ORDRE DU JOUR**

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour de cette séance.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'ordre du jour de cette séance est approuvé à l'unanimité.

**3. APPROBATION DU PV
DU 1^{ER} MARS 2018**

Tel que présenté, le procès-verbal du 1^{er} mars 2018 n'appelle aucune remarque.

Vote

Il est **approuvé** à l'unanimité avec remerciements à notre secrétariat pour la rédaction.

4. APPROBATION DU PV
DU 22 MARS 2018

Vote

Tel que présenté, le procès-verbal du 22 mars 2018 n'appelle aucune remarque.

Avec une abstention, il est **approuvé** avec remerciements à notre secrétariat pour la rédaction.

5. DÉMISSIONS

En date du 22 mars dernier, j'ai reçu le courrier suivant :

Monsieur le Président,

Par ces quelques lignes je vous prie de prendre acte de ma démission du Conseil communal, dès la fin de cette date du 22 mars 2018.

Ce n'est pas par manque d'intérêt pour la vie de notre commune que j'ai pris cette décision, mais de temps en temps, il faut savoir choisir ses priorités...

Et pourquoi pas place aux jeunes... ce qui ne m'empêchera pas de venir de temps en temps assister aux séances (dans le public).

Encore merci pour le travail de toute l'équipe et bonne chance pour la suite.

S'en suivent les salutations d'usage, et c'est signé Mme Rosamonde GUIGNARD.

Mme Rosamonde GUIGNARD a accédé à ce Conseil le 7 septembre 2017 pour le Parti socialiste. Auparavant, elle a commencé par siéger pour le Parti écologie et solidarité de juin 1994 à décembre 1997, puis pour le Parti socialiste de janvier 1998 à mai 2000 et de novembre 2002 à mars 2003.

Au nom du Conseil communal, je remercie très sincèrement Mme Rosamonde GUIGNARD pour son engagement au sein de notre Conseil. Je lui souhaite mes meilleurs vœux pour le futur.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

En date du 24 mars dernier, j'ai reçu le courrier suivant :

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous fais part de ma décision de démissionner de mon mandat de Conseiller communal avec effet au 30 mai 2018.

Après bon nombre d'années passées au sein de ce Conseil, je garde de bons souvenirs, des échanges enrichissants et des liens cordiaux établis avec des collègues de tout horizon politique. Pourtant, il me devient de plus en plus difficile de trouver la motivation nécessaire à siéger et la dernière séance de mars n'a malheureusement pas été celle qui a pu faire évoluer ma décision. De plus, d'autres priorités personnelles prennent le dessus et le temps pour m'investir est compté.

J'aurai particulièrement apprécié le travail en Commission de gestion depuis deux législatures avec l'excellente entente et collaboration entre les commissaires.

Je souhaite à l'assemblée des débats fructueux et respectueux selon les règles de la démocratie et des valeurs que nous défendons pour le bien de notre Ville.

S'en suivent les salutations d'usage, et c'est signé M. Yves VUAGNIAUX.

M. Yves VUAGNIAUX a accédé à ce Conseil en janvier 1998, il en est donc à sa 5e législature. Il est membre de la Commission de gestion depuis juillet 2011 à ce jour.

Au nom du Conseil communal, je remercie très sincèrement M. Yves VUAGNIAUX pour son engagement au sein de notre Conseil, de sa Commission de gestion et de ses diverses commissions. Je lui souhaite mes meilleurs vœux pour le futur.

6. ASSERMENTATIONS

Dans sa séance du lundi 23 avril 2018, le Bureau électoral a pris acte du dépôt de la liste complémentaire du Parti socialiste yverdonnois pour la législature 2016-2021 au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Conformément aux articles 67 et 82 de la LEDP (Loi sur l'exercice des droits politiques), les signataires de la liste Parti socialiste yverdonnois pour l'élection du 28 février 2016 déclarent déposer les candidatures suivantes :

1. Madame Aurélie Maude HOFER, née en 1982, Cuisinière
2. Madame Lorena SHEU, née en 1984, Traductrice
3. Monsieur Kassim PALANY, né en 1972, Ecrivain
4. Madame Pascale FISCHER, née en 1957, Infirmière
5. Monsieur Anthony REYMOND, né en 1989, Conducteur de train
6. Monsieur Christophe David LOPERETTI, né en 1987, Educateur
7. Monsieur Mergim DIBRANI, né en 1992, Ouvrier
8. Madame Françoise PANASCI, née en 1948, Retraitée
9. Madame Joëlle DRUEY, née en 1981, Avocate

La démission de M. Giancarlo VALCESCHINI, annoncée lors de notre dernière séance, et celles de Mme Rosamonde GUIGNARD et M. Yves VUAGNIAUX laissent le Conseil communal avec trois sièges vacants.

M. Patrice PITTORI, premier des viennent-ensuite de la liste du Parti socialiste yverdonnois, né en 1943 et domicilié à la rue de l'Hôpital 32 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de Mme Rosamonde GUIGNARD.

Mme Aurélie Maude HOFER, première des viennent-ensuite de la liste complémentaire du Parti socialiste yverdonnois, née en 1982 et domiciliée à la rue des Chaînettes 4 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Giancarlo VALCESCHINI.

Mme Lorena SHEU, suivante des viennent-ensuite de la liste complémentaire du Parti socialiste yverdonnois, née en 1984 et domiciliée à la rue Jean-André Venel 140 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Yves VUAGNIAUX.

Je prie Mmes Aurélie Maude HOFER, Lorena SHEU et M. Patrice PITTORI de bien vouloir s'approcher de la table et invite notre assemblée à se lever.

Mmes Aurélie Maude HOFER, Lorena SHEU et M. Patrice PITTORI, je vais maintenant vous lire le serment se trouvant à l'article 7 du règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

Lecture du serment par M. le Président Pascal GAFNER.

Mme Aurélie Maude HOFER : « Je le promets »

Mme Lorena SHEU : « Je le promets »

M. Patrice PITTORI : « Je le promets »

Mmes et M. les Conseillers je vous félicite pour votre accession à ce Conseil et vous y souhaite la bienvenue. Un bon retour également à M. Patrice PITTORI qui a siégé lors de la législature précédente de septembre 2013 à juin 2016. J'espère que vous y vivrez une expérience enrichissante et passionnante.

Par l'intermédiaire de nos scrutateurs, je vous remets un exemplaire du règlement du Conseil

communal et vous invite à reprendre place dans la salle à votre convenance.

Je prie l'assemblée de se rasseoir.

7. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Projet d'aménagement de la salle de l'Aula Magna pour les séances du Conseil communal

En date du 29 mars dernier, le Bureau du Conseil communal a transmis à la Municipalité un rapport complétant la motion acceptée par le Conseil communal le 22 mars 2018.

L'accusé de réception de la Municipalité nous informe que ce rapport a été transmis à ses services afin de connaître leurs déterminations. Dès celles-ci en sa possession, elle ne manquera pas de donner une suite à notre rapport.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Suivi du vœu exprimé par M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI au Conseil communal du 22 mars 2018

Suivi du vœu de M. VALCESCHINI dont la tenue était la suivante :

« La Municipalité interpelle le Bureau du Conseil si la procédure n'a pas été respectée par un commissaire lors du traitement du préavis PR18.02PR ».

En date du 16 avril dernier, pour donner suite à ce vœu, la Municipalité a formellement interpellé le Bureau du Conseil communal étonnée qu'un commissaire ait demandé un avis de droit alors que la procédure veut que les commissaires consultent au préalable la commission ainsi que la Municipalité avant d'entreprendre une telle démarche.

Dans sa séance du 23 avril 2018, le Bureau du Conseil communal a pris acte de l'interpellation de la Municipalité et rejoint la position de cette dernière. Si une commission a des explications, des informations complémentaires ou une expertise à demander, elle s'adresse à la Municipalité.

Le 7 mai dernier, le Bureau du Conseil a adressé un avertissement au commissaire concerné afin qu'une telle démarche ne se reproduise en aucun cas à l'avenir afin que la procédure soit respectée conformément à l'article 54 alinéa 1 de notre règlement. Le commissaire en question en a pris acte, ce dossier est ainsi clos.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Recours de Mme Aude BRIAND et de M. Daniel COCHAND contre la décision du 1er mars 2018 du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains adoptant le préavis PR17.31PR

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le Service juridique et législatif est chargé, au nom du Conseil d'Etat, de l'instruction de ce recours déposé le 28 mars 2018.

Un délai au 15 juin 2018, a été imparti au Conseil communal pour produire ses déterminations ainsi que pour remettre son dossier.

Dans le même délai, la Municipalité d'Yverdon est également invitée à produire ses déterminations.

Deux avocats ont été donc mandatés pour représenter le Conseil communal et la Municipalité afin que chacun défende ses positions en attribuant les moyens appropriés. Les frais y relatifs seront imputés sur un compte de la Municipalité.

En application de l'article 80 de la loi du 28 octobre 2008 sur la procédure administrative, le recours a un effet suspensif, ce qui a pour effet de suspendre l'exécution de la décision attaquée.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Changement de présidence au Parti socialiste yverdonnois

Par courriel du 20 avril dernier, le Parti socialiste yverdonnois nous informe que Mme Pascale Fischer et M. Julien Wicki ont tous les deux été élus à la co-présidence du parti lors de leur assemblée générale statutaire.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Secret de fonction lors de travaux de commission

Je rappelle que selon les articles 40 d et 40 i de la loi sur les communes au sujet du secret de fonction, les commissaires ne sont pas censés divulguer des informations reçues, ou des décisions prises en commission, surtout lorsque celle-ci siège encore, à la presse, sur internet ou sur les réseaux sociaux.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Restructuration de la sortie à la Montagne de la Ville

Dans sa séance du 23 avril dernier, le Bureau du Conseil communal a pris acte du rapport du groupe de travail formé de représentants du Bureau du Conseil communal, de la Commission de gestion et de la Commission des finances qui ont planché sur l'avenir de la sortie à la Montagne de la Ville.

Le Bureau souhaite maintenir cette traditionnelle sortie à la Montagne de la Ville et rejoint le groupe de travail concernant le nouvel objectif d'inviter chaque année l'ensemble du Conseil communal, la Municipalité, les chefs de services et deux à trois employés par service.

S'agissant de l'organisation, le Bureau ne s'est pas opposé à ce qu'elle devienne du ressort du Président du Conseil communal au lieu de la Commission de gestion, à la condition que la Municipalité accepte de poursuivre le soutien apporté par ses services pour l'organisation de cette sortie tant sur le plan logistique qu'administratif.

Dès réception de l'accord de la Municipalité, contact a été pris avec ses services afin d'entreprendre les démarches nécessaires.

Afin de resserrer les liens, les personnes inscrites dans le délai auront donc le plaisir de se côtoyer dans une atmosphère détendue en dehors du cadre formel des séances, le vendredi 15 juin prochain au Chalet Dernier à La Praz.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Calendrier des séances du Conseil communal 2018-2019

En février dernier, le calendrier des séances du Conseil communal 2018-2019, tel que validé par le Bureau du Conseil communal et la Municipalité, vous a été transmis.

Par courrier du 28 mai 2018, la Municipalité a demandé au Bureau du Conseil communal s'il serait possible d'avancer la séance du jeudi 27 juin 2019 au jeudi 20 juin 2019.

Dans sa séance du même jour, le Bureau a accepté la demande de la Municipalité d'avancer la seconde séance de juin au jeudi 20 juin 2019.

Le calendrier mis à jour vous sera transmis lors d'un prochain envoi et mis à jour sur le site internet de la Ville.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Information sur le Plan directeur du sport et de l'activité physique

A votre entrée dans cette salle, vous avez reçu le Plan directeur du sport.

Voici quelques explications à son sujet :

Le plan directeur du sport et de l'activité physique a été adopté, suite à la phase consultative, en automne 2017 par la Municipalité d'Yverdon-les-Bains, puis en mars 2018 par le Conseil Communal.

Suite à ces validations, le document a été imprimé et servira d'outil de marketing institutionnel afin de promouvoir le positionnement de la Municipalité en matière de sport et d'activité physique.

Le Service des sports, par sa Cheffe de service, vous remercie sincèrement pour l'excellente collaboration et tous les retours que vous lui avez fournis et qui lui ont été très utiles dans

l'élaboration de ce travail. Un plan d'actions 2018-2021 sera présenté en Municipalité avant l'été.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Remise des archives du
Conseil communal*

Conformément à l'article 36 alinéa 4 du règlement du Conseil communal, la remise des archives du Conseil communal entre la secrétaire du Conseil communal sortante et les secrétaires adjointes a eu lieu le 28 mai 2018, à l'occasion de la séance du Bureau. Il a été remis aux secrétaires adjointes 21 classeurs ou livres.

En date du 30 avril 2018, il a été également préparé, par la secrétaire sortante, 33 classeurs ou livres à l'intention de Madame Catherine GUANZINI, archiviste de la Commune d'Yverdon-les-Bains.

Ces listes établies par la secrétaire sortante, ont été signées par le Président du Conseil communal et la secrétaire sortante, et décharge a été donnée à Mme Christine MORLEO.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Départ de Mme Christine
MORLEO*

Lecture vous a été faite, au point 3. Démissions de l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 22 mars dernier, de la lettre de démission de Mme Christine MORLEO, secrétaire du Conseil communal, pour le 31 mai 2018.

Afin de pouvoir prendre congé de ce Conseil, Mme Christine MORLEO a souhaité vous adresser quelques mots.

Mme Christine MORLEO :

Monsieur le Président, Cher Pascal,
Chers Collègues du Bureau,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Dans la vie, tout a un début, une fin, comme dans un livre.

J'ai ouvert un chapitre de ce livre il y a presque 12 ans en m'engageant au service de ce Conseil.

Depuis, j'en ai écrit bien quelques pages, remplies de jolies anecdotes, de bons moments passés en votre compagnie et de moins bons aussi, de merveilleux souvenirs et surtout de belles rencontres.

Il est temps pour moi de clore ce chapitre pour en ouvrir d'autres. Même si la décision a été prise il y a quelques mois maintenant et est mûrement réfléchie, ce moment de vous dire au revoir, me remplit d'émotions.

Je ne veux pas vous retenir plus longtemps, des débats passionnants vous attendent, mais je souhaitais juste vous dire merci en quelques mots, merci à ceux qui m'ont fait confiance il y a 12 ans déjà.

Etant devenue simple citoyenne, je souhaite vous dire ceci : à vous tous, je vous souhaite de garder un esprit ouvert, la volonté de faire progresser cette belle cité malgré des points de vue souvent divergents et d'œuvrer ensemble pour le bien de la population de cette Ville pour laquelle vous vous êtes engagés.

Bonne continuation à vous tous.

Applaudissements

M. le Président Pascal GAFNER :

Merci Christine,

Au nom du Bureau du Conseil communal ainsi que du Conseil communal, nous tenons ici à réitérer nos sincères remerciements pour ton travail, ton engagement et ton professionnalisme durant les 12 années passées au secrétariat du Conseil communal.

Par l'intermédiaire de notre huissier, nous te remettons un cadeau de la part du Bureau ainsi qu'un arrangement floral de la part des douze présidents que tu as côtoyés durant ton mandat.

Nous te souhaitons plein succès et santé pour la suite.

Merci.

Applaudissements

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 17 de notre ordre du jour, nous reprendrons le vote sur la résolution de Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN renvoyé lors de la séance du Conseil communal du 22 mars dernier, puis nous entendrons :

- Deux Interpellations de M. le Conseiller Jacques FIVAZ
- Une Question de Mme la Conseillère Morgane BALET
- Une Question de M. le Conseiller Julien WICKI
- Une Question de Mme la Conseillère Marie-Christine BERNEY
- Une Question de M. le Conseiller Roland VILLARD
- Deux Questions de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN
- Une Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN

**8. COMMUNICATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ**

Nous prenons acte de la communication CO18.01 concernant la réponse au postulat du groupe UDC déposé par M. le Conseiller Ruben Ramchurn « Un marché nocturne pour dynamiser notre Centre-Ville ».

La Municipalité a-t-elle d'autres communications à transmettre à notre Conseil ?

M. le Vice-syndic Marc-André BURKHARD :

Vous avez tous remarqué l'absence de notre Syndic. Ce dernier a été opéré ce matin d'un genou en ambulatoire. Il est rentré en fin d'après-midi à son domicile et tout va pour le mieux. Je tenais à vous en informer.

**9. NOMINATION D'UNE
SECRÉTAIRE POUR LA
LÉGISLATURE 2016-
2021**

Le Bureau du Conseil communal a le plaisir de vous soumettre la candidature de Mme Anne LEUENBERGER au poste de secrétaire pour la suite de la législature 2016-2021.

Madame Anne LEUENBERGER a occupé la fonction de secrétaire adjointe de l'année 2000 à 2006 puis, après avoir passé quelques années sur les bancs de ce Conseil, est revenue à la même fonction de 2009 à aujourd'hui. Madame LEUENBERGER a côtoyé plus de 16 présidents dont bon nombre sont encore membres de ce Conseil. J'ai travaillé directement au sein du Bureau avec Anne depuis 5 ans maintenant et je peux que vous encourager à suivre la

recommandation de votre Bureau en la nommant à la fonction de secrétaire titulaire du secrétariat du Conseil communal. J'ai eu personnellement beaucoup de plaisir à travailler ensemble tout en soulignant qu'elle fait preuve de professionnalisme et d'engagement remarquable.

Comme il y a une candidature pour un poste à repourvoir, je vous propose une élection tacite conformément à l'article 14 alinéa 2 de notre règlement, sauf avis contraire de votre part.

Applaudissements

Je remercie ce Conseil pour sa confiance et considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies, Madame Anne LEUENBERGER est nommée secrétaire pour la suite de la législature 2016-2021.

Mme Anne LEUENBERGER, chère Anne, je te félicite pour ta nomination.

**10. NOMINATION D'UN
MEMBRE ET D'UN
MEMBRE SUPPLÉANT
À LA COMMISSION
DES AFFAIRES
IMMOBILIÈRES**

M. le Président Pascal GAFNER :

Suite à la démission de M. Giancarlo VALCESCHINI du Conseil communal, la Commission des affaires immobilières se retrouve avec un siège à repourvoir comme membre.

J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

Le groupe socialiste vous propose la candidature de M. Daniel BURDET à la Commission des affaires immobilières.

M. le Président Pascal GAFNER :

Je vous remercie M. le Conseiller.

Je vous propose une élection tacite puisqu'il y a un candidat pour un poste à repourvoir, conformément à l'article 11 de la LC, si vous n'avez pas d'objection à cette manière de procéder ? Cela ne semble pas être le cas.

Résultat

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies, **M. le Conseiller Daniel BURDET est nommé membre de la Commission des affaires immobilières.**

Suite à l'élection de M. le Conseiller Daniel BURDET comme membre, la Commission des affaires immobilières se retrouve avec un siège à repourvoir comme membre suppléant.

J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

Le groupe socialiste propose la candidature de M. le Conseiller Julien WICKI comme membre suppléant à la Commission des affaires immobilières.

M. le Président Pascal GAFNER :

Merci M. le Conseiller.

Je vous propose une élection tacite puisqu'il y a un candidat pour un poste à repourvoir, conformément à l'article 11 de la LC, si vous n'avez pas d'objection à cette manière de procéder ? Cela ne semble pas être le cas.

Résultat

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies, **M. le Conseiller Julien WICKI est nommé membre suppléant de la Commission des affaires immobilières.**

MM. les Conseillers, je vous souhaite beaucoup de plaisir au sein de cette Commission thématique.

**11. NOMINATION D'UN
MEMBRE ET D'UN
MEMBRE SUPPLÉANT
À LA COMMISSION DE
GESTION**

Suite à la démission de M. Yves VUAGNIAUX du Conseil communal, la Commission de gestion se retrouve avec un siège à repourvoir comme membre.

J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

Oui, c'est la troisième fois. Le groupe socialiste propose la candidature de M. Jean-François CAND à la Commission de gestion.

M. le Président Pascal GAFNER :

Merci M. le Conseiller.

Je vous propose une élection tacite puisqu'il y a un candidat pour un poste à repourvoir, conformément à l'article 11 de la LC, si vous n'avez pas d'objection à cette manière de procéder ? Cela ne semble pas être le cas.

Résultat

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies, **M. le Conseiller Jean-François CAND est nommé membre de la Commission de gestion.**

Suite à l'élection de M. le Conseiller Jean-François CAND comme membre, la Commission de gestion se retrouve avec un siège à repourvoir comme membre suppléant.

J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

Pour la quatrième et dernière fois, le groupe socialiste propose M. Peter ARNABOLDI comme membre suppléant à la Commission de gestion.

M. le Président Pascal GAFNER :

Merci M. le Conseiller.

Je vous propose une élection tacite puisqu'il y a un candidat pour un poste à repourvoir, conformément à l'article 11 de la LC, si vous n'avez pas d'objection à cette manière de procéder ? Cela ne semble pas être le cas.

Résultat

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies, **M. le Conseiller Peter ARNABOLDI est nommé membre suppléant de la Commission de gestion.**

MM. les Conseillers, je vous souhaite beaucoup de plaisir au sein de cette Commission.

12. PRÉAVIS
N° PR18.05PR

CONCERNANT UNE DEMANDE D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 575'000.- POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DES PLACES D'HIVERNAGE ET BERS À BATEAUX EN « ARRIÈRE-PORT ».

RAPPORTEUR : M. THIERRY PIDOUX

RAPPORTEUR : M. PIERRE HUNKELER, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Composition de la commission

Mme et MM. les Conseillers Aude BRIAND, Daniel BURDET, Martin LOOS, Olivier MAIBACH, Brian OOSTERHOFF, Thierry PIDOUX et Christian WEILER

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Thierry PIDOUX ne donne lecture que des conclusions du rapport.

M. Pierre HUNKELER, Président de la Commission des finances

La Commission des finances fait évidemment entière confiance à la commission ad'hoc pour tous les aspects techniques du préavis, mais attire votre attention sur deux aspects financiers qui se trouvent dans les conclusions du rapport de la Commission des finances.

Discussion sur article 1

M. le Président Pascal GAFNER :

J'ouvre la discussion sur l'article 1.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

Alors le groupe des Verts salue globalement ce projet qui vise une meilleure organisation et une meilleure gestion aussi des places d'hivernage à Yverdon. C'est une bonne chose et nous nous réjouissons en particulier, j'imagine que vous vous en doutez, notamment des mesures qui vont être prises pour diminuer quelque part la pollution des sols et la détérioration des sols et évacuer les eaux polluées, les eaux usées de manière plus efficace.

Nous nous interrogeons néanmoins sur l'étendue du bétonnage qui est prévue à cet endroit, donc sur la place d'hivernage du chemin de la Batellerie. On se pose la question de savoir si on n'aurait pas pu imaginer moins de béton avec une gestion et une organisation différentes du lieu. Nous espérons que pendant la phase, du coup, de réalisation du projet, tout en respectant le préavis qui va s'en doute être adopté, on puisse réduire la surface bétonnée actuellement prévue.

Nous nous interrogeons également, tout comme la Commission des finances et nous la rejoignons sur ce point, sur la charge financière de ce projet. Nous invitons ainsi la Municipalité à prévoir le montant des taxes d'hivernage de manière à ce que cet espace, qui sera mis à disposition des navigateurs, ne vienne pas alourdir les finances communales.

Après ces quelques bémols, le groupe des Verts soutiendra dans sa majorité ce projet de préavis. Il s'opposera par contre à l'amendement qui est annoncé, qui est proposé par la Commission qui demande une réaffectation périodique d'une partie de la zone d'hivernage de la Batellerie en places de parking pour les voitures.

Je vous remercie.

Mme la Conseillère Aude BRIAND :

Le groupe UDC salue la démarche de la Municipalité de vouloir créer une infrastructure qui soit digne de l'image de notre Ville. Toutefois, notre groupe souhaite que la Municipalité prenne l'engagement formellement ce soir devant ce Conseil qu'elle entreprendra toutes les mesures nécessaires pour que cet investissement soit à charge totale des utilisateurs et non à charge du contribuable yverdonnois.

M. le Président Pascal GAFNER :

La discussion est toujours ouverte à l'article 1 de ce préavis.

La parole ne semble pas être demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité moins une abstention.

*Discussion sur article 2***M. le Président Pascal GAFNER :**

J'ouvre la discussion sur l'article 2.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 2 est accepté à une large majorité.

*Discussion sur article 3***M. le Président Pascal GAFNER :**

J'ouvre la discussion sur l'article 3.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité moins une abstention.

*Proposition
d'amendement
ajout article 4*

Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement de la commission, soit d'ajouter un article 4. Je vous le lis :

Amendement Article 4 : **Une réaffectation périodique durant la saison estivale d'un minimum de 25% de la zone des places d'hivernage en places de parking pour voitures (secteur en vert et en rouge plan 8002-03) doit être prévue.**

J'ouvre la discussion sur la proposition d'amendement d'ajouter ce nouvel article.

*Proposition de sous-
amendement à l'article 4***M. le Conseiller Thierry PIDOUX :**

Cet après-midi, j'ai eu une conversation avec la Municipalité concernant le chiffre des 25% qui était quelque part en discussion lors des différentes séances de groupe. A cela, nous avons pris la décision, à la majorité du groupe de ce préavis de modifier ce nouvel article 4 dans une proposition de sous-amendement, le texte étant :

Sous-amendement Article 4 : Une réaffectation **partielle** et périodique durant la saison estivale des places d'hivernage en places de parking pour voitures (secteur en vert et en rouge plan 8002-03) doit être prévue.

M. le Président Pascal GAFNER :

Nous sommes donc en présence d'une demande de sous-amendement conformément à l'article 84 de notre règlement.

*Discussion sur sous-
amendement de l'article
4***Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :**

Merci M. le Conseiller, effectivement, on s'est croisé cet après-midi donc c'est pour cela qu'il sait que le 25% n'était pas réalisable. Si cela part d'une bonne intention, cela reste une bonne intention sur le fond, mais sur la forme, ce n'est pas vraiment possible et je vais vous donner les raisons. On a bien entendu regarder avec le service et je vais vous dire ce qu'il en ressort au niveau technique.

Il en ressort, sur le fond de la question, que la cohabitation entre bers vides et voitures est

techniquement possible, sans être idéale.

Considérant que la zone a été créée au plus juste au niveau de son dimensionnement pour couvrir les besoins en hivernage, une éventuelle surface résiduelle en faveur de véhicules ne peut être envisagée qu'en positionnant les bers de manière serrée sur la partie ouest de la zone d'hivernage. Ce faisant, l'autorité portuaire ne souhaite pas prendre le risque d'entasser des bers appartenant à des tiers, au risque de les détériorer et de se trouver causale en cas de revendication liée à un dommage.

Ce faisant, il est certainement possible de gagner quelques mètres en réduisant l'espacement entre bers, mais il semble illusoire d'affirmer que 25% de la surface totale pourrait être affectée à du stationnement. Une telle éventualité laisserait supposer que la surface affectée aux bers aurait été surdimensionnée, ce qui est loin d'être le cas.

L'analyse tend plutôt à articuler une proportion de stationnement se rapprochant des 15%, mais sans garantie, puisque cela a été étudié, depuis mardi sauf erreur et nous n'avons pas toutes les grandeurs de bers. Il y a des nouveaux aussi qui peuvent arriver. Des gens peuvent avoir des plus grands bers que prévus, donc c'est difficile de faire un calcul exact à la louche comme cela en deux jours.

En effet, les espaces prévus pour garantir les manœuvres nécessaires aux détenteurs de bateaux peuvent éventuellement être réduits, mais pas dans une proportion aussi importante que celle articulée par les commissaires.

Nous allons néanmoins procéder aux calculs précis qui s'imposent afin de définir le potentiel en stationnement sur cette zone. Nous comparerons volontiers les chiffres des autres surfaces d'hivernage du lac de Neuchâtel, tout en restant prudents sur la comparaison avec des surfaces qui ne sont ni affectées, ni conçues de la même manière que cette future surface qui, rappelons-le, est une zone dédiée et non un parking, contrairement à la plupart des zones d'hivernage des localités voisines.

Enfin, nous devons rendre attentive l'Autorité sur les difficultés que rencontreront les détenteurs de bers qui souhaiteront accéder à leur chariot, alors que celui-ci sera empilé au fond de la zone, à l'arrière d'une zone de stationnement. Il s'agira alors d'informer au préalable les détenteurs qu'ils n'ont pas accès à leur matériel en période estivale, par une affectation mixte de la zone.

Je vous laisse imaginer si quelqu'un a un problème avec un bateau, qu'il doit le sortir de l'eau et qu'il faut qu'il raperche le ber qui sera tout au fond, dessous un autre et qu'en plus devant, il y aura des voitures parkées. C'est juste inimaginable et effectivement qui prendra la responsabilité s'il y a des bers abîmés et des choses comme cela. Ce site a été vraiment dimensionné pour être le plus fonctionnel possible, mais sans dépasser et prendre des envergures pas possibles. Donc la Municipalité vous recommande vraiment de ne pas, ni amender, ni sous-amender ce rapport et puis, on fera au mieux de ce qu'on peut. Mais aujourd'hui de se prononcer sur des pourcentages et tout, cela nous paraît vraiment très difficile.

Donc la Municipalité vous recommande de refuser le sous-amendement et l'amendement. Merci.

M. le Conseiller Thierry PIDOUX :

Je remercie Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF pour ces informations. Effectivement, nous avons pris note de vos remarques, puisque nous avons modifié le pourcentage, qui est un chiffre qui peut être discuté, en une demande partielle. Le but pour nous était clair, c'est qu'on estimait que cette surface, déjà un les 25% ont été estimé suite à des contacts avec d'autres sites, qui ne sont effectivement pas exactement les mêmes que les nôtres, mais avec d'autres lieux du lac de Neuchâtel et c'est les gardes-port qui nous ont donné des estimations bien supérieures au 25% qu'on a estimé, d'où ce chiffre que nous avons proposé.

On est d'accord d'aller dans un moindre pourcentage, mais notre souci principal était justement

de compenser l'investissement des infrastructures annuelles, le coût des infrastructures annuelles par des rentrées d'argent supplémentaires, peut-être par le biais de location de surfaces, soit parkings, soit par des parkings temporaires.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

Alors je suis heureuse de voir que l'avis des Verts et celui de la Municipalité se rejoignent. C'est suffisamment rare peut-être pour le noter. Petite plaisanterie au passage. Donc comme je l'ai dit le groupe des Verts s'opposait au premier amendement, il s'opposera également au sous-amendement ou en tout cas à toute velléité d'essayer de mettre des places de parc de voitures à cet endroit-là, même de manière occasionnelle.

En effet, nous estimons qu'il y a d'autres manières, d'autres moyens pour lutter contre le parking sauvage que d'ajouter des places de parc, à tout va, un peu partout dans la Ville. D'ailleurs la politique communale de stationnement et les macarons n'entreront en vigueur dans le secteur qu'en 2019 et il importe d'abord d'observer aussi les résultats de cette politique, en la complétant éventuellement de mesures de répression du parking sauvage qui sévit actuellement à plusieurs endroits de notre Ville.

Nous sommes ici par ailleurs dans une zone résidentielle, dans une zone de détente. Ajouter des places de parc en été, c'est faire un appel d'air aux voitures et au trafic. C'est donc ajouter des nuisances sonores, de l'insécurité pour les personnes qui aiment aller profiter des rives du lac et des rives de la Thièle.

Par ailleurs, on notera également qu'il existe tout près, à quelques pas de là, vers les cabanes scouts ou le bowling ou le boulodrome, pardon si vous préférez, un immense parking, vide la plupart du temps. Grosso modo, il est occupé peut-être trois à quatre week-ends par les compétitions du boulodrome, mais autrement ce parking est quasi vide. Donc pour ces raisons-là, le groupe des Verts vous invite à refuser la proposition qui est faite par l'amendement et le sous-amendement de rajouter des places de parc, même occasionnelles, à cet endroit-là.

M. le Conseiller Christian WEILER :

Je crois que l'intention était justement d'aller dans le sens d'une meilleure sécurisation de cet espace. Ceux qui connaissent cet endroit savent que la route qui longe la Thièle est occupée régulièrement par un certain nombre de voitures qui ne savent pas où se parquer. Pour les gens qui habitent dans cette zone, et bien il n'y a pas tellement de places et d'opportunités de se parquer. Et effectivement la zone que vous décrivez est relativement éloignée pour les gens qui habitent dans ces endroits. Donc si vous passez dans cette rue, vous verrez qu'elle est très régulièrement remplie de voitures et vous qui appréciez la mobilité douce, vous saurez qu'il faut slalomer entre les voitures pour y arriver, ce qui est une mauvaise chose.

Le fait de pouvoir disposer, notamment pendant cette période, de places à disposition, probablement et principalement pour les gens qui habitent dans ces petites maisons et qui y demeurent durant tout l'été, pourrait permettre de désengorger ce secteur et offrir une meilleure qualité d'accès sur les intéressantes parties du bord du lac. Donc je vous encourage à soutenir le sous-amendement de la commission.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Effectivement l'intention est tout à fait louable de vouloir prévoir quelques places de parc, parce qu'effectivement comme le Conseiller WEILER l'a dit, c'est vrai qu'habituellement pendant l'été, le chemin d'accès est souvent encombré de voitures. Un risque quand même c'est que pour désengorger cet endroit, il va falloir que notre police fasse un gros travail de verbalisation pour que les gens prennent l'habitude de ne plus s'installer là, mais de s'installer dans une autre zone qui est prévue pour eux. Alors j'espère que la police a le moyen de faire ce travail, parce que cela va être un gros travail pour changer les habitudes.

Ensuite, peut-être que je vois quand même une injonction contradictoire dans les propositions de la commission, c'est-à-dire qu'il y a d'un côté le souhait que les places d'hivernage soit à un tarif suffisamment élevé pour que ça ne coûte pas trop à la Ville. Mais d'un autre côté, on impose aussi des contraintes supplémentaires aux locataires de ces places d'hivernage en disant, ce sera élevé mais par contre et bien en été vous aurez des difficultés d'accès à votre matériel, voir même pas du tout accès à votre matériel pendant une partie de l'été. Et là, du coup, ça me semble un petit peu contradictoire de vouloir un peu le beurre et l'argent du beurre.

Je vous remercie.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Oui, je rejoins ce que vient de dire M. le Conseiller Julien WICKI, parce qu'effectivement ce sera du travail aussi pour la police et encore une fois, je rappelle lorsque vous avez un bateau qui tombe en rade sur le lac, qui doit absolument et impérativement reprendre son bateau dans la même journée, si vous avez « x » voitures qui sont parkées, et bien le travail de la police va être conséquent et le temps qu'ils vont passer à faire de l'ordre, à contacter les propriétaires pour qu'on puisse sortir un ber et tout cela, risque de coûter plus cher que l'apport des quelques voitures qui seront parkées là. Franchement, vous ne vous rendez juste pas compte du travail que cela peut générer s'il faut sortir un ber en urgence.

Et en plus de cela, je ne suis pas sûre que les propriétaires de bateau acceptent d'avoir leur ber tout au fond parce que c'est comme cela. Il y aura une organisation qui sera donnée et je ne suis pas sûre qu'ils seront forcément d'accord. Donc cela veut dire que vous demandez à ce que les tarifs soient revus, ça c'est une chose, mais si en plus, il y a des contraintes qui sont très fortes, en leur disant, vos bers sont empilés, ne sont pas facilement accessibles en cas de problématique avec votre bateau. Et bien, je vous défie de pouvoir faire passer l'augmentation aussi de l'usage de location de la place pour l'été.

Donc moi je pense qu'il y a une pesée d'intérêts à faire et honnêtement je pense que le préavis a été fait vraiment en fonction et en analysant le plus possible de choses. Encore une fois, je tiens à le dire, ce n'est pas à la base des places de parc contrairement aux autres ports qui sont des places de parc à demeure, ici c'est vraiment des places de parc dédiées aux bateaux et rien d'autres.

Donc, voilà, on ne peut pas tout mélanger. Encore une fois, l'intention est louable, cela a été dit, cela part d'un bon sentiment, mais pensez juste aux professionnels qui doivent intervenir derrière quand il y aura un problème. Voilà, merci.

Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE :

J'aimerais juste apporter une précision concernant le parking qui se trouve à proximité de la pétanque et des bouledromes. Je vais quand même vous dire qu'ils sont utilisés à longueur de journée par les pendulaires et les frontaliers. Je pense que là, il y a quelque chose à faire de façon à ce qu'il puisse y avoir du va-et-vient. Alors si vous voulez utiliser ce parking, c'est là qu'il faut déjà bouger en premier.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors je rejoins le Conseiller Julien WICKI, je trouve qu'il y a quand même quelque chose d'un petit peu contradictoire. C'est-à-dire que je peux comprendre qu'effectivement on puisse souhaiter que ce financement soit supporté entièrement par ceux qui louent les places pour leur bateau. A ce moment-là, on ne peut pas tellement leur imposer un parking ou alors cela veut dire qu'on va leur demander en plus de financer des places de parc. Je pense qu'il y a du pour et du contre dans les deux propositions, mais il va falloir faire un choix entre les deux, parce que je ne comprends pas comment on pourrait combiner les deux.

Donc effectivement si créer des places de parc semble compliquer, pourquoi ne pas simplement

s'en tenir à l'idée d'intégrer dans le prix de location, faire en sorte que le prix de location couvre cette dépense, plutôt que ça coûte au budget communal. Merci.

M. le Président Pascal GAFNER :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote sur sous-amendement

Le sous-amendement est refusé par 52 voix contre, 25 pour et 5 abstentions.

Discussion sur amendement article 4

L'amendement donc tel que proposé par la commission, dont je vous relis l'article :

Amendement Article 4 : Une réaffectation périodique durant la saison estivale d'un minimum de 25% de la zone des places d'hivernage en places de parking pour voitures (secteur en vert et en rouge plan 8002-03) doit être prévue.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

L'amendement de l'article 4 est refusé à une large majorité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

M. le Conseiller Roland VILLARD :

On a soulevé, enfin la Commission de gestion, le groupe des Verts et nous-mêmes, on a soulevé la question de l'investissement et on n'a pas eu de réponse de la part de la Municipalité.

Alors pourrions-nous avoir une réponse concernant l'adaptation des tarifs, de la répartition entre le contribuable et les utilisateurs ? Je vous remercie.

M. le Vice-syndic Marc-André BURKHARD :

Le Conseil vient d'approuver le préavis dans sa totalité. Il est bien clair que maintenant en fonction du nombre, en fonction de la date, en fonction de beaucoup de choses. Le projet au point de vue génie civil et tout, la couverture et l'augmentation du prix des places de parc se fera en fonction de tous ces impondérables et ces choses que nous devons ajuster.

Je ne peux pas vous donner un chiffre ce soir, je ne sais même pas combien est-ce qu'ils payaient avant. Donc vous aurez la réponse dans les budgets et puis dans les services.

M. le Président Pascal GAFNER :

Merci. Je précise juste une chose, le préavis n'a pas encore été accepté dans sa totalité puisque nous allons le voter.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Moi, c'est tout autre chose que j'aimerais évoquer : je me réjouis en tout cas que non seulement on parle du chemin de la Batellerie et des installations qui la bordent mais surtout qu'on remette en état ce qui se trouve entre la Brigade du lac et le Gîte du passant.

Pour organiser et présider une fête qui se déroule tout bientôt à cet endroit, il est vraiment nécessaire de remettre de l'ordre à cet endroit. C'est mal fait, c'est une très jolie promenade et elle est très peu entretenue et j'espère que l'amélioration qui sera apportée par ceci permettra de donner un meilleur visage à cet endroit.

M. le Président Pascal GAFNER :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

| | |
|-------------------------------------|---|
| Vote | <p>Le PR18.05PR est accepté à une évidente majorité.</p> <p>Le Président remercie la commission pour son travail.</p> |
| Décision du Conseil | <p style="text-align: center;">Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :</p> <p><u>Article 1 :</u> La Municipalité est autorisée à réaménager les places d'hivernage et bers à bateaux en « arrière-port » ;</p> <p><u>Article 2 :</u> Un crédit d'investissement de CHF 575'000.- lui est accordé à cet effet ;</p> <p><u>Article 3 :</u> La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 40.148700.18 « Réaménagement des places d'hivernage de l'arrière-port » et amortie sur 30 ans.</p> <hr style="width: 20%; margin: 20px auto;"/> |
| 13. PRÉAVIS N° PR18.07PR | <p>CONCERNANT L'ADHÉSION DE LA COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS AU GROUPEMENT FORESTIER DU VALLON DU NOZON ET L'ADOPTION DES STATUTS DE CELUI-CI. RAPPORTRICE : MME MARCELINE MILLIOUD</p> |
| <i>Composition de la commission</i> | <p>Mmes et MM. les Conseillers Catherine CHEVALLEY, Marceline MILLIOUD, Jean-François CAND, Michel DUBEY, Didier FORESTIER, Benoist GUILLARD et Jacques LEVAILLANT.</p> <p>Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Mme Marceline MILLIOUD ne donne lecture que des conclusions du rapport.</p> <p><u>M. le Conseiller Pierre HUNKELER :</u></p> |
| <i>Discussion sur article 1</i> | <p>La Commission des finances accepte bien évidemment ce préavis qui clarifie les choses au niveau de la gestion des forêts, mais désire attirer votre attention sur deux articles : l'article 27 qui couvre l'emprunt et l'endettement et qui précise qu'il y a un plafond d'endettement de CHF 300'000.- et l'article 31 modification des statuts qui, une fois l'association constituée, lui permet de modifier des statuts que nous avons étudiés lettre à lettre quand elle le veut et comme elle le veut.</p> <p>Donc elle ne le fera certainement pas parce que ce sont des gens raisonnables, mais il faut savoir que si le plafond d'endettement est augmenté dans le cadre d'une modification des statuts, cela aura automatiquement une implication sur le plafond d'endettement de la Commune.</p> <p>Donc il serait bon que la Municipalité, dans sa lettre de mission à ses délégués auprès du Groupement, soit attentive à ces aspects et ces conséquences possibles.</p> <p>Merci M. le Président.</p> <p>La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.</p> |
| Vote | <p>L'article 1 est accepté à l'unanimité.</p> |

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR18.07PR est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à adhérer au nouveau Groupement forestier du Vallon du Nozon, composé des triages des Auges (triage 94) et du Nozon (triage 93).

Article 2 : La Municipalité est autorisée à signer, au nom de la Commune d'Yverdon-les-Bains, tous les documents nécessaires relatifs à cette adhésion, en particulier les statuts du Groupement forestier du Vallon du Nozon.

14. MOTION

DE MME CÉLINE EHRWEIN NIHAN ET M. STÉPHANE BALET « PARKING SOUTERRAIN DE LA PLACE D'ARMES – DEMANDE DE PRÉCISIONS À INTÉGRER AU FUTUR PRÉAVIS »

J'invite Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN et M. le Conseiller Stéphane BALET, dépositaires de la motion, à nous en donner la lecture.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

La motion qui vous est soumise ce soir résulte d'une série de questions que j'avais posée lors du Conseil du 1^{er} mars et de l'article paru dans la presse annonçant qu'un préavis sur le projet de la décennie, si ce n'est du siècle, de la construction d'un parking souterrain sous la Place d'armes allait être soumis prochainement au Conseil communal.

Par souci de clarté, je vous rappelle les quatre questions posées lors du Conseil du 1^{er} mars :

J'avais posé la question suivante : l'impact de Kindercity sur les différents projets prévus au Centre-Ville a-t-elle fait l'objet d'une étude ?

La Municipalité peut-elle nous garantir que le projet du parking de la Place d'armes se fera comme prévu ?

La construction d'un bâtiment multifonctionnel avec un Centre commercial, des salles de cinéma, le musée de la mode et la bibliothèque pour 2021 reste-t-elle d'actualité ?

La Municipalité est-elle en mesure de fournir au Conseil communal un document synthétique représentant les différents projets d'envergure afin de nous en donner une vue d'ensemble ? Je pense à une espèce de schéma directeur.

M. le Président Pascal GAFNER :

M. le Conseiller, je vous invite juste à lire votre motion.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Non, non, je présente ma motion parce qu'en fait, vous allez montrer ensuite le texte. Je suis bien obligé de la présenter, sinon, je ne vois pas comment on peut traiter du fond.

M. le Président Pascal GAFNER :

Disons sur la lecture de la motion, elle paraît déjà relativement claire, mais vous pouvez apporter des éléments ensuite.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Oui, bien sûr, c'est ce que je suis en train de faire.

M. le Président Pascal GAFNER :

Alors je vous invite à raccourcir votre explication, puis passer directement à la motion.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Mais elle est déjà courte, vous verrez.

M. le Président Pascal GAFNER :

Merci.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Donc les réponses apportées par notre Syndic se résument en un mot : oui.

Donc suite à l'annonce concernant l'imminence de la rédaction du préavis concernant la construction du parking souterrain, les groupes des Verts et socialistes ont souhaité fixer par voie de motion certains aspects que nous souhaitons voir aborder. Quand on lit ce que la motion demande, il est possible de constater deux choses, la première c'est que la majorité des points demandés sont déjà traités. Notre Syndic nous l'a d'ailleurs assuré, en répondant sans l'ombre d'une hésitation à mes quatre questions du 1^{er} mars. La deuxième, c'est que finalement un préavis complet devrait aborder les aspects demandés.

Alors je vais passer à la lecture des points de la motion, comme cela, ensuite on pourra éventuellement, quand on fera le débat, revenir sur les questions que je souhaitais traiter avant.

Lecture de la motion.

M. le Président Pascal GAFNER :

Je vous remercie.

J'aimerais peut-être tout d'abord vous informer finalement du contexte dans lequel cette motion a été déposée.

Le texte nous est parvenu le matin même de la séance du Bureau du 23 avril 2018. Vu le délai très court, un juriste du Service des communes et du logement (SCL) a été consulté par téléphone pour obtenir un avis tiers. De cet entretien, il en est ressorti que la forme de la motion n'était pas l'instrument approprié pour ce cas de figure. Le contenu de cette motion devrait plutôt faire l'objet d'une interpellation. Le préavis sur le parking de la Place d'Armes étant clairement un

fait de son administration, conformément à l'article 35 alinéa 1 de la loi sur les communes.

Sur conseil du SCL, j'ai invité les motionnaires à modifier la forme de leur intervention. Le groupe des Verts et le groupe socialiste ont toutefois décidé de maintenir le texte co-déposé sous forme de motion et lui ont attribué un titre qui faisait défaut dans la première mouture.

La séance du Conseil communal du 3 mai 2018 ayant été annulée pour manque de matière à traiter, nous avons tout de même transmis le texte à la Municipalité pour qu'elle puisse en prendre connaissance.

Au sens de l'article 69 b) de notre règlement, la motion charge la Municipalité de présenter une étude sur un objet déterminé ou un projet de décision de compétence du Conseil communal.

La décision d'accorder un crédit d'investissement pour la construction du parking de la Place d'Armes est de la compétence du Conseil communal.

Le contenu et les conclusions du préavis sont de la compétence de la Municipalité.

Le Conseil peut, s'il le souhaite, proposer des amendements aux articles soumis au vote.

Conformément à l'article 71 alinéa 3 de notre règlement, le Conseil examine si la proposition est recevable, sur préavis du Président.

Le préavis du Président est donc le suivant :

Considérant l'article 32 alinéa 4 de la loi sur les communes, la proposition n'est notamment pas recevable lorsque :

lettre f : elle porte sur une compétence qui n'entre pas dans les attributions de l'autorité communale concernée par le type de proposition.

Ainsi que l'article 40c alinéa 2 de la loi sur les communes :

Un membre du Conseil communal peut se voir refuser les informations suivantes :

- a. les documents internes sur lesquels la Municipalité s'est directement fondée pour prendre une décision ;
- b. les informations qui relèvent de la sécurité de la commune ;
- c. les informations qui doivent rester confidentielles pour des motifs prépondérants tenant à la protection de la personnalité ou d'un secret protégé par la loi.

En résumé, le texte de la motion paraît donc irrecevable car il impose un contenu dans un préavis ainsi que la divulgation de la convention signée entre la Municipalité et les partenaires privés. Je laisse donc le Conseil communal statuer sur la recevabilité de cette motion conformément à l'article 71 al.2 de notre règlement.

J'ouvre la discussion sur la recevabilité de cette motion.

*Discussion sur la
recevabilité de la motion*

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

Alors vu que vous ouvrez la discussion sur la recevabilité, je vais répondre là-dessus. Vous nous avez fait part effectivement de la demande d'un avis juridique par téléphone, nous vous avons demandé M. le Président de nous fournir, voir si vous aviez à nous fournir un avis écrit, à l'heure actuelle, il n'y a aucun avis écrit. Nous avons également demandé de notre côté un avis juridique oral pour l'instant et l'avis juridique oral pour l'instant, en tout cas de notre côté, dit le contraire de

ce que votre avis juridique a dit.

Donc j'aimerais vous inviter à nous concentrer sur le fond du débat parce que ce qui est important ce soir, c'est que nous puissions débattre du fond, à savoir de ce parking qui nous est annoncé, dont les Verts se réjouissent d'ailleurs. Ils se réjouissent réellement de la venue de ce parking, d'un enterrement du parking, qui pourra libérer la place en surface et en ce sens-là, nous ne sommes pas là avec cette motion pour bloquer quoi que ce soit, pour embêter qui que ce soit. Mais il nous paraît légitime, d'ailleurs nous avons soutenu en 2012 la proposition visant à développer un parking en souterrain, parking de 450 places à l'époque, depuis lors il semblerait que la perspective a évolué et c'est par rapport à cette évolution que nous souhaitons poser un certain nombre de questions et il nous semble légitime de pouvoir poser ces questions dans le cadre du préavis qui va nous être présenté.

Le préavis n'existe pas actuellement, et donc on n'est pas en train de se prononcer sur le contenu de ce préavis, on est en train de demander à ce que des informations nous soient fournies au moment où le préavis nous sera transmis, de manière à ce que les questions légitimes que nous posons, enfin nous espérons au moins que vous nous rejoignez sur le fond, puissent être posées, puissent obtenir une réponse claire, de manière à ce que le moment voulu, nous puissions effectivement nous prononcer pour ou contre ce parking souterrain.

Voilà, je vais m'arrêter là pour l'instant. Peut-être juste encore un point : donc pour résumé, notre objectif est clairement d'avoir des réponses aux questions qui nous paraissent essentielles pour pouvoir décider en toute intelligence de ce projet qui est probablement un des projets du siècle, comme cela a été dit. Pourquoi une motion ? Parce que nous voulons des réponses claires, des réponses précises sur un certain nombre de points et pourquoi ces questions maintenant et pas au moment du traitement du dossier en commission ? Parce que plus on intervient tôt dans une discussion pour poser justement des questions, pour s'interroger sur ce qui vient, plus on se donne aussi les moyens d'assurer la viabilité et la pertinence d'un projet.

Je vous invite donc au nom du groupe des Verts à soutenir l'entrée en matière sur cette motion, puis à soutenir le renvoi de cette motion en commission.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

La Municipalité se réjouit de l'intérêt que vous portez au projet de parking souterrain qu'elle envisage de construire, intérêt démontré par les nombreux points que vous soulevez dans le texte qui nous est soumis. Toutefois, aussi intéressantes que sont vos remarques et vos questions, il n'en demeure pas moins que la question de la recevabilité du document intitulé motion se pose. Non pas pour vous empêcher de vous exprimer, mais parce qu'elle pose le principe cardinal de la séparation des pouvoirs qui est un principe fondamental de notre démocratie.

Pour faire bref, vous êtes le pouvoir législatif et vous avez un droit d'initiative reconnu par la Loi sur les communes à son article 30. Ce droit s'exerce notamment en déposant une motion, c'est-à-dire en chargeant la Municipalité de présenter une étude sur un objet déterminé ou un projet de décision de compétence du Conseil communal, comme l'indique l'article 31 lettre b de la même loi. Vos attributions de compétence sont définies à l'article 4 de la Loi sur les communes et sont listées exhaustivement. Enfin l'article 32 de la Loi sur les communes précise que le Conseil général ou communal doit examiner si la proposition, en l'occurrence ici la motion, est recevable. Il est encore précisé à son alinéa 4, lettre f que la proposition, ici la motion, n'est notamment pas recevable lorsqu'elle porte sur une compétence qui n'entre pas dans les attributions de l'autorité communale concernée par le type de propositions ou sur une compétence exhaustivement attribuée par la loi à une autorité cantonale ou fédérale.

La question qui se pose maintenant est de savoir si votre Conseil peut forcer, ce qui est le but de la motion, la Municipalité à intégrer, dans un préavis de sa compétence, les points indiqués dans le texte qui vous est soumis. Du point de vue de la doctrine unanime, un projet de règlement d'un membre du Conseil ou une motion ne peut pas porter sur un domaine de compétence de la

Municipalité. Autrement dit, le Conseil ne peut pas s'octroyer des domaines qui n'entrent pas dans le cadre de ses attributions. Je vous renvoie là à l'article fondamental sur la question, écrit par David Equey, qui est intitulé « Aspects juridiques de l'institution communale en droit vaudois, le droit d'initiative des membres du Conseil général ou communal et de la Municipalité en droit vaudois ». Cet article est paru dans une revue qui est accessible et qui est la Revue de droit administratif et de droit fiscal 2010. Cet auteur précise que l'institution de la motion ne doit pas permettre à l'organe délibérant de sortir de sa compétence et d'empiéter sur les pouvoirs de la Municipalité au mépris de la Constitution et de la loi.

Pour sa part, la Municipalité a également un droit d'initiative qui se concrétise sous la forme du préavis. C'est l'article 35 de la Loi sur les communes qui le prévoit. Le préavis municipal doit comporter les éléments nécessaires permettant au Conseil de prendre une décision en pleine connaissance de cause et contenir des conclusions, en principe une par objet, soumises à la discussion et au vote. Comme l'a relevé un autre éminent juriste suisse, André Grisel, dans un traité d'anthologie qui est le traité de droit administratif au chapitre de l'administration et du principe de la séparation des pouvoirs, le parlement ne saurait annuler ou modifier les ordonnances et les décisions du gouvernement ou de l'administration. En revanche, les parlementaires ont la faculté de critiquer l'administration, sans engager pour autant leur responsabilité. S'il leur est loisible d'émettre aussi des recommandations, ils s'abstiendront de leur attribuer un caractère obligatoire et partant de les exprimer sous la forme d'une motion qui a par définition des effets impératifs. Cela n'empêche pas le gouvernement qui tient à marcher la main dans la main avec le parlement d'avoir égard à ses intentions, précise cet éminent juriste.

Ce qui vaut pour l'Etat fédéral, vaut pour les cantons et à plus forte raison pour les communes. Le même principe s'applique à votre Conseil et à votre Municipalité. En conclusion, la motion déposée, aussi louable soit-elle sur ses intentions, n'est pas recevable. La Municipalité s'assurera toutefois que les remarques et les questions soulevées dans ce texte trouvent écho dans le préavis en cours de rédaction. Pour avoir déjà examiné, corrigé le premier jet du projet, je peux vous assurer que la Municipalité fait sienne vos remarques.

Si par impossible, je ne suis pas arrivée à vous convaincre ou que vous ne souhaitez pas être convaincus, je dois d'ores et déjà vous annoncer que la Municipalité combatta cette décision par la voie judiciaire. Non pas par esprit belliqueux, mais parce que le principe de la séparation des pouvoirs ne peut pas être bafoué sans de grands risques pour la démocratie. Et je suis certaine que vous y êtes tous attachés et aussi attachés que les membres de la Municipalité.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Le groupe PLR et Centre Droite a également examiné avec attention la forme de cette motion et nous en sommes, nous aussi, arrivés à la conclusion que cette motion était d'une part très intrusive et ne respectait donc pas le principe de séparation des pouvoirs. C'est un peu comme si un député dictait au Conseil d'Etat ce qui devait être écrit dans un projet de loi et là je doute fortement que l'exécutif cantonal adhère à une telle démarche. Cela a été dit la forme d'une interpellation aurait été nettement plus adéquate.

Après la question du fond, il n'y a pas lieu de l'avis du groupe PLR et Centre Droite de créer un débat avant le débat. Faisons les choses dans l'ordre, la Municipalité vient de nous dire qu'elle était en train de rédiger le préavis qui va sortir dans quelques temps. A partir de là, les commissaires auront tout loisir de pouvoir poser toutes les questions qu'ils souhaitent dans la série de commissions qui s'annoncent longues pour ceux qui y siégeront. Ils pourront y poser toute la série de questions, ils pourront également faire des vœux. Ce débat-là ensuite viendra ici, nous pourrons également en débattre le temps qu'il faut et puis, cas échéant, celles et ceux qui le souhaitent pourront également porter ce débat devant la population.

Donc pour le groupe PLR et Centre Droite, sur le fond, il n'y a pas lieu de mettre la charrue avant les bœufs, en plus avec les engagements que vient de prendre la Municipalité. Voilà, nous

arrivons à la conclusion que cette motion et cela a été dit aussi également rejoint la position du Bureau et n'est pas recevable en l'état. Le groupe PLR et Centre Droite va donc s'y opposer.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Je pense que nous avons aussi un devoir de mémoire par rapport à cet objet. Le 6 septembre 2012 dans cette salle, le Conseil communal a siégé avec 91 Conseillers présents sur 100. Au point 18 de l'ordre du jour, le Conseil communal s'est vu proposer un préavis PR12.13PR rédigé le 3 mai 2012 concernant une demande de crédit d'étude de 2 millions pour entreprendre les concours portant sur le réaménagement de la Place d'Armes et de la rue des Remparts, ainsi que sur la recherche d'un investisseur pour la réalisation d'un parking souterrain sous la Place d'Armes. Les études pour la mise à l'enquête des projets précités est la réponse à la motion de M. le Conseiller Laurent GABELLA sur l'aménagement du secteur Gare - Place d'Armes du 2 septembre 2010, date de cette motion de M. GABELLA. A ceci, le Conseil communal - après d'intenses délibérations notamment sur un amendement refusé, c'est-à-dire que certains Conseillers voulaient des paliers d'étude ; ce préavis a été accepté à une large majorité selon les termes suivants :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les concours portant sur le réaménagement de la Place d'Armes, de la rue des Remparts, ainsi que sur la recherche d'un investisseur pour la réalisation d'un parking souterrain sous la Place d'Armes. Les études pour la mise à l'enquête des projets précités.

Article 2 : Un crédit d'études de 2 millions lui est accordé à cet effet. La dépense sera financée par la trésorerie générale imputée sur le compte étude de réaménagement de la Place d'Armes.

Et ensuite le Conseil communal a accepté la réponse à la motion du Conseiller M. Laurent GABELLA. Je ne vois pas pourquoi aujourd'hui sans attendre le préavis je rappelle que ceci est une sorte d'ordre de marche pour la Municipalité, c'est-à-dire de conduire ces travaux tels que les a demandés le Conseil communal, arriver maintenant avec des questions avant même que le projet soit sorti, je m'excuse, c'est à côté de la plaque. Merci.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Bon, c'est toujours un petit peu pareil, vous mettez deux juristes dans une salle, puis vous leur posez la question de savoir si c'est recevable ou si ce n'est pas recevable, souvent vous avez deux réponses différentes. C'est un petit peu ce qui se passe dans cette histoire-là quand même.

Alors moi, sur le principe, je partage un des aspects, c'est qu'au niveau de l'article 32 de la loi sur les communes, c'est qu'effectivement c'est le Conseil général ou communal qui examine si la proposition est recevable, donc là c'est ce qu'on fait, ce travail là maintenant est tout à fait conforme, ça joue. Il n'y a pas de problème par rapport à cela.

Je ne partage pas du tout l'avis de Mme la Municipale CAPT concernant le fait qu'elle n'est pas recevable parce qu'elle n'est pas de compétence du Conseil communal, je ne vois pas comment elle ne pourrait pas l'être, puisque lorsqu'on nous soumet un préavis, c'est de notre compétence de poser un jugement sur ce qui nous est proposé et donc je ne vois pas pourquoi, on ne pourrait pas se prononcer en amont pour demander un certain nombre de choses. Moi, je ne vois pas d'impossibilité, mais ce n'est pas grave.

De toute façon, à mon sens, cette motion avait une portée symbolique surtout, c'était parce que vous m'excuserez, mais je crois qu'on a eu plusieurs épisodes ces derniers mois qui montrent que parfois la Municipalité ne fait pas assez preuve de transparence dans son travail. Ce qui génère un certain nombre de problèmes, on doit revenir régulièrement avec des questions, le moins qu'on puisse dire, on a parlé tout à l'heure du recours notamment pendant sur la salle de gymnastique. Je suis désolé, c'est quand même un signe qu'il y a un problème dans le fonctionnement.

Voilà, alors maintenant, on a reçu l'assurance ce soir de Mme CAPT que finalement les questions qu'on posait d'une part étaient intéressantes, ça me rassure et puis d'autre part allaient être traitées, on nous l'a garanti. De toute façon les Conseillers, enfin les commissaires qui participeront à ce préavis seront évidemment nantis de ces questions et il n'est pas question, pour nous, disons, qu'on n'ait pas de réponse par rapport aux éléments qui ont été posés.

Voilà. Je voulais simplement terminer sous une forme enfin, alors évidemment Mme CAPT nous dit maintenant qu'en vertu de la séparation des pouvoirs, etc. et elle intervient dans le débat. Moi, cela me pose aussi un problème ce côté-là, parce que quelque part, elle intervient dans un débat qui appartient finalement au Conseil communal comme le dit la loi sur les communes. Elle nous a fait du juridisme, je comprends, mais à mon sens, il n'avait pas lieu d'être. Voilà, c'est à nous de déterminer, en notre âme et conscience, si on considère que c'est recevable ou pas, nous, le Conseil communal. Cela en tout cas, c'est de notre compétence.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Je regrette cette focalisation que fait M. BALET depuis quelque temps sur ma personne, alors que je porte la décision de la Municipalité. Mais comme cela concerne mon dicastère, vous m'excuserez si je prends la parole. Je pense tout de même que la Municipalité est en droit de vous dire ce qu'elle pense et c'est ce que j'ai fait et je ne l'ai pas fait en mon nom personnel, je l'ai fait au nom de la Municipalité avec l'accord de la Municipalité qui partage pleinement ce point de vue. Je rapporte donc un point de vue municipal et pas un point de vue personnel.

Je regrette que M. BALET n'arrive pas à comprendre que de nombreux juristes suisses, et tous unanimes depuis Montesquieu du reste, sont tous d'accord que la séparation des pouvoirs existe et que vous ne devez pas avoir d'ingérence dans le travail de la Municipalité. Il vous appartient certes de pouvoir nous communiquer vos préoccupations, mais certainement pas nous dicter ce qu'on doit mettre dans le préavis.

Comme je l'ai dit, nous avons entendu vos préoccupations, elles sont du reste les mêmes que les nôtres, donc ça va bien. On a exactement les mêmes préoccupations et ces préoccupations-là sont déjà intégrées dans le projet de préavis. Il vous sera loisible au moment où vous recevrez ce préavis, j'espère dans un proche avenir, de poser toutes les questions complémentaires ou de faire toutes les remarques et toutes les critiques que vous souhaitez parce que bien loin de nous de vous empêcher de faire cela. Nous l'avons toujours accepté. Nous continuerons de l'accepter. Nous trouvons cela constructif. C'est comme cela que nous avançons.

Je crois qu'il est normal et juste que la Municipalité vous donne également son point de vue dans une affaire qui la concerne directement en ce moment.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors je veux saluer l'enthousiasme de mes collègues pour le parking souterrain même s'il est peut-être un peu prématuré. Non pas l'enthousiasme pour le parking mais pour vouloir poser les questions avant le préavis. Maintenant on a entendu quelques avis juridiques. Dans un point, on nous explique qu'il y aurait autant d'avis que de juristes, visiblement pas.

En tout cas, si les Verts sont le parti de l'écologie, ce soir ils ont été économes d'arguments juridiques. Puisque le seul argument juridique qu'on a entendu, c'est on a eu un avis oral, il dit que non. On n'a pas entendu un article de loi, on a rien entendu, on ne sait pas qui est ce juriste, c'est peut-être la statue de Pestalozzi sur la Place Pestalozzi, c'est peut-être même Raoul, je ne sais pas.

M. le Président Pascal GAFNER :

S'il vous plaît, pas d'attaque personnel. Merci.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

On n'a aucune idée, donc visiblement on est en train d'essayer de tourner en bourrique ce Conseil communal, cela vient un petit peu des mêmes personnes. Je pense qu'on a bien rigolé pendant un petit moment, mais on pourrait peut-être passer à quelque chose de plus sérieux. Et je vous invite à rejeter l'entrée en matière sur cette motion. Merci.

M. le Président Pascal GAFNER :

Je vous prie de respecter l'intégrité de vos collègues et c'est valable pour tout le monde. Merci.

M. le Conseiller Benoist GUILLARD :

Après cette explication très approfondie sur la séparation des pouvoirs, je souhaite rappeler que le cadre de l'action de la Municipalité en ce qui concerne ce parking est fixé par le plan directeur communal en vigueur qui date de 1997.

Comme vous le savez très bien, il est en cours de révision, il y a des chapitres très importants qui touchent aux questions soulevées par la motion déposée ce soir, concernant les dossiers de mobilité, de stationnement et de circulation, sur lequel aujourd'hui non seulement il n'y a aucune réponse, mais le planning de mise à jour du plan directeur communal et des plans directeur associés reste encore relativement ouvert et il n'y a pas à date, à moins que la Municipalité le confirme, de confirmation qu'elle disposera des plans directeur nécessaires avant de déposer le préavis.

Je pense que ces questions qui sont posées par le groupe Verts et le groupe socialiste ne vont pas disparaître sur des avis de forme, qu'elles vont rester, que le règlement que ce Conseil a adopté en 1997 s'applique et que jusqu'à nouvelle révision du plan directeur communal, il reste des soucis très importants sur l'aménagement de la commune.

M. le Président Pascal GAFNER :

La discussion est toujours ouverte sur la recevabilité de cette motion.

La parole ne semble plus être demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'entrée en matière sur cette motion est refusée à une évidente majorité.

15. MOTION**DE M. JULIEN WICKI « MIEUX ÉCOUTER NOS JEUNES EN DEVENANT UNE COMMUNE AMIE DES ENFANTS »**

Je me permets de déposer cette motion seul, même si peut-être certains groupes ont reçu encore la signature de ma camarade Harmony PILLADO qui a malheureusement dû nous quitter juste avant de venir la défendre. C'est un travail qu'on avait réalisé en commun.

Donc cette motion s'intitule « Mieux écouter nos jeunes en devenant une commune amie des enfants ». Un sujet qui j'espère sera moins clivant que le débat d'entrée en matière qu'on vient d'avoir.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie de la motion, M. le Conseiller Julien WICKI, motionnaire, nous en donne lecture.

M. le Président Pascal GAFNER :

Nous sommes en présence d'une motion conformément à l'article 69 alinéa b de notre

règlement.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de cette motion et son renvoi à la Municipalité.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Le groupe PLR et Centre Droite a, là encore, pris connaissance avec intérêt de cette motion. On constate que notre Commune a d'ores et déjà plusieurs aspects décrits dans ce label de l'UNICEF. Il s'agit notamment de l'école, de la protection de l'enfance et des loisirs. La description faite par l'UNICEF de ce label sur son site internet indique qu'il est peu contraignant. 5 étapes sont à réaliser jusqu'à l'obtention de ce label avec un coût qui n'est, ma fois, pas excessif.

Notre groupe estime que cette motion est une pierre supplémentaire à l'édifice de la politique en faveur de la jeunesse yverdonnoise. Nous voterons donc la prise en considération immédiate de cette motion avec renvoi à la Municipalité.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

Le groupe des Verts soutiendra cette motion et son renvoi à la Municipalité. Tout d'abord parce qu'un des intérêts à notre avis de cette motion c'est qu'on va non seulement réfléchir sur les jeunes et les enfants, mais on va réfléchir avec eux. On va aller chercher leur avis et rien que cette démarche-là, on la trouve très séduisante et très intéressante et puis aussi parce que si vous avez été un peu curieux, comme j'ai tenté de l'être, et que vous êtes allés regarder un peu le site de l'UNICEF, vous aurez remarqué qu'on s'intéresse non seulement avec les enfants à l'espace urbain et aux lieux qu'ils côtoient comme l'école, comme les structures d'accueil mais on s'intéresse aussi avec eux par exemple à l'administration, aux questions de santé et donc c'est une vraie manière aussi à notre sens d'intégrer les plus jeunes dans la vie d'une commune, dans la construction aussi d'une identité, d'un attachement à un lieu et d'une manière de se sentir partie prenante de cet endroit.

Et puis, par ailleurs, si vous avez toujours été un peu curieux, vous aurez remarqué qu'en fait le motionnaire nous a presque un tout petit peu menti parce que ça coûte même moins cher que ce qu'il a dit, donc il semblerait que ce sera même pas CHF 20'000.- et pour ce prix-là, je pense que cela vaut la peine parce que nos enfants le valent bien. Je vous remercie.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

La Municipalité ne voit aucun inconvénient à ce que cette motion lui soit renvoyée directement parce qu'effectivement, elle est extrêmement intéressante. Et par rapport au coût financier, le label et la certification, cela a un coût de CHF 15'000.- L'autoévaluation par l'UNICEF est de CHF 2'000.- et les frais pour le questionnaire sont de CHF 49.- soit CHF 17'049.- en tout. Voilà, comme cela, au moins c'est précis.

M. le Président Pascal GAFNER :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

La prise en considération de cette motion et son renvoi à la Municipalité sont acceptés avec quelques abstentions et avis contraires.

16. MOTION**DE MME ANNE GILLARDIN GRAF « POUR UN PARCOURS SANTÉ AU BORD DU LAC »****M. le Président Pascal GAFNER :**

Avant de passer la parole à Mme la Conseillère Anne GILLARDIN GRAF, je tiens à vous informer que dans l'annonce parue dans l'édition du 31 mai 2018 de la Région Nord vaudois, au point 16 de l'ordre du jour était mentionné rapporteur M. Pierre HUNKELER, Président de la Commission des finances. Il s'agit d'un regrettable copier-coller de la part de notre secrétariat. Il vous prie de bien vouloir l'en excuser. L'ordre du jour officiel qui vous est parvenu, tout comme celui affiché au pilier public et en ligne sur le site internet de la Ville est bien correct.

J'invite maintenant Mme la Conseillère Anne GILLARDIN GRAF dépositaire de la motion à nous en donner la lecture.

M. le Président Pascal GAFNER :

Nous sommes en présence d'une motion conformément à l'article 69 alinéa b de notre règlement.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de cette motion et son renvoi à la Municipalité.

M. le Vice-syndic Marc-André BURKHARD :

L'année 2018 a vu naître l'adoption du plan directeur du sport et de l'activité physique par le Conseil communal. Ce document donne une ligne directrice claire au Service des sports qui se structure autour de cinq valeurs fortes qui sont : la santé durable, la formation, l'innovation, l'éthique et le bien-être. De plus, ces cinq axes stratégiques donnent du corps au document avec notamment le sport associatif, la relève, le sport d'élite, les manifestations, le sport et l'activité physique libres et des infrastructures adéquates. Ce plan directeur permettra d'aboutir à un plan d'actions 2018-2021 pour le Service des sports qui sera validé par la Municipalité dans les semaines à venir.

Cela implique le fait que le service des sports collecte à l'heure actuelle tous les projets. Un parcours santé a un prix d'environ CHF 60'000.- plus CHF 10'000.- pour son entretien annuel. En 2008, pour mémoire, il a été décidé d'abandonner le parcours vita à raison de son coût d'entretien trop élevé, coût principalement dû pour la réfection des engins et des installations suite à des actes de vandalisme. Le Service des travaux et de l'environnement avait reçu pour mandat de contrôler les installations et de les démonter lorsqu'elles devenaient dangereuses et défectueuses.

Dans ce sens et notamment de par le projet concret du Parc des Rives. L'implantation d'un parcours santé a de très grandes chances de voir le jour, à brève échéance, de par son adéquation avec le plan directeur du sport et de l'activité physique, le Service des sports et leur plan d'actions 2018-2021 qui en découle. La Municipalité accepte la motion si le Conseil communal le désire.

M. le Président Pascal GAFNER :

La parole ne semble plus être demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

La prise en considération de cette motion et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à l'unanimité moins un avis contraire et une abstention.

17. PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATIONS.
17.1

M. le Président Pascal GAFNER :

Lors de la séance du Conseil communal du 22 mars 2018, le vote sur la résolution déposée par Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN « Pour que la volonté populaire de sortir du nucléaire soit respectée » a été renvoyé à la prochaine séance du Conseil communal.

Je vous la relis :

Etant donné que l'article 56, alinéa 4 de notre Constitution vaudoise prévoit clairement que « [L'Etat et les communes] collaborent aux efforts tendant à se passer de l'énergie nucléaire », le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains invite par le biais de cette résolution :

- Le Bureau du Conseil à demander aux autorités fédérales de renoncer à tout assouplissement des normes de sécurité en matière nucléaire, et de revenir sur leur décision d'autoriser une remise en route de la centrale de Beznau, la plus vieille du monde encore en activité.
- La Municipalité de la commune d'Yverdon-les-Bains à répondre à la consultation sur la révision partielle des ordonnances sur l'énergie nucléaire, sur la responsabilité civile en matière nucléaire, sur la mise hors service d'une centrale nucléaire et sur les hypothèses de risque en tenant compte de la volonté clairement exprimée par la population de notre commune de sortir du nucléaire.

La discussion est ouverte sur l'adoption de cette résolution.

*Discussion sur l'adoption
de la résolution*

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

Alors je remercie déjà le Président d'avoir résumé et relu le texte de la résolution. J'avais prévu un petit résumé, donc je vais passer ce point-là. Je vous rendrais juste attentifs pour ceux qui peut-être surtout nous écoutent, enfin nous regardent, qu'il y avait deux volets dans cette résolution, un volet où on demandait à la Municipalité de prendre position et un volet où on proposait que le Bureau du Conseil prenne position par rapport à cette consultation. La majorité du Conseil a préféré effectivement renvoyer cette résolution à l'ordre du jour du prochain Conseil, donc à aujourd'hui et raison pour laquelle on en parle aujourd'hui.

Lors du débat que nous avons vécu en mars, la Municipalité par la voie de son Syndic avait annoncé avant même du coup que le Conseil communal se prononce sur la prise en compte ou non de cette résolution, donc la Municipalité avait annoncé qu'elle s'engageait à aller chercher cette consultation et à y répondre.

Et du coup, avant même peut-être de dire le sort que je propose de réserver à cette résolution, je me permets donc de m'adresser à la Municipalité pour savoir finalement quel traitement elle a fait de cette demande et surtout quel type de réponse, elle a apporté, vu qu'elle s'était engagée à y répondre. Je vous remercie.

M. le Municipal Pierre DESSEMONTET :

Alors effectivement, en un mot commençant, la Municipalité a tenu la promesse et l'engagement qu'elle avait pris lors du Conseil du 22 mars, sauf erreur, puisque c'est de celui-ci qu'il s'agit.

Concernant cette consultation, ce qui fut d'ailleurs assez compliqué parce qu'en fait c'est une consultation fédérale, elle était non pas adressée aux communes qui le désiraient mais aux associations faitières, en l'occurrence pour nous, l'Union des villes suisses, donc nous nous sommes approchés, qui a effectivement alors fait son travail, c'est-à-dire répondu dans les temps, en temps et en heure, à la consultation fédérale en remplissant une réponse qui lui semblait constituer l'avis des différentes villes suisses, donc de ses membres.

Nous avons également écrit à l'Union des villes suisses pour effectivement, une fois que nous

ayons été mis au courant du projet de réponse de l'Union des villes suisses et cela c'était le 4 avril, nous avons écrit dans les délais à l'Union des villes suisses pour lui faire part du texte suivant. Et je vous le donne en mire, je vais vous lire la réponse que la Municipalité par l'entremise de son Service des énergies a adressée à l'Union des villes suisses en date du 13 avril 2018 donc deux jours avant, sauf erreur, l'échéance du délai légal et cette lettre dit la chose suivante :

Dans le cadre de la révision proposée par le Conseil fédéral sur la sécurité nucléaire, notamment liée à la désaffectation de la centrale de Beznau, nous vous informons par la présente de notre soutien quant à la proposition rédigée par vos services.

De notre point de vue, il est fondamental de ne pas affaiblir les normes de sécurité en vigueur dans le domaine nucléaire en cas de catastrophe naturelle ou opérationnelle, de même nous souhaitons maintenir la réglementation en vigueur pour le stockage des déchets issus de futur démantèlement et souscrivons totalement à l'approche de votre proposition.

Dans cet esprit et ainsi de suite... ce sont les formules d'usage.

Donc en un mot commençant, la Ville a fait part à l'Union des villes suisses qui était consultée, de son soutien à la proposition de réponse de cette Union des villes suisses que vous pouvez consulter d'ailleurs de manière un peu plus complète sur le site de la dernière organisation.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

Merci M. le Municipal, alors je me réjouis, nous nous réjouissons de cette réponse, qui allait en plus dans le sens de ce que nous avons proposé. Vous l'avez peut-être lu d'ailleurs dans la presse, de nombreuses voix se sont élevées sur cette consultation dans le cadre de cette consultation pour s'opposer justement à cet abaissement des règles et des standards de sécurité et on ose espérer, enfin on peut imaginer qu'en tout cas, le mouvement qui a été initié par un certain nombre d'acteurs, et notamment les Verts pour inviter à cette prise de position, jouera un rôle et pourra avoir l'effet escompté.

La Municipalité s'étant prononcée, nous pourrions encore bien sûr éventuellement décider du second volet à savoir de la position du Bureau et du Conseil communal qui était également demandé dans cette résolution. Ceci étant dit, comme j'ai eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, lors du débat du mois de mars, la consultation était ouverte, et vous l'avez rappelé M. le Municipal, jusqu'en avril, le 17 avril pour être précise, et donc la consultation est actuellement close. Pour qu'une démarche de notre Conseil fasse sens, nous aurions donc dû prendre position avant cette date-là.

Résolution retirée

Répondre aujourd'hui à la consultation ne fait donc plus sens et la résolution n'étant plus d'actualité, je me permets donc de la retirer. Je vous remercie.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

17.2

Une Interpellation de M. le Conseiller Jacques FIVAZ (Don de cabines téléphoniques supprimées aux communes)

Il y a quelques mois en arrière en consultant le télétexte, j'ai remarqué que notre société de téléphonie nationale donnait aux communes qui en faisaient la demande les cabines téléphoniques qui seraient supprimées sur son territoire. Je pense que ce serait bien de s'y intéresser pour éventuellement y installer quelques biblio-trocs qui sont actuellement à l'air de tous les temps ou éventuellement d'autres idées d'occupations. Voilà, ça c'est la première. Je peux continuer ?

M. le Président Pascal GAFNER :

Je vais peut-être d'abord laisser la Municipalité vous répondre.

Vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement. Avez-vous cinq membres pour l'appuyer ?

M. le Conseiller Jacques FIVAZ :

Non, six. *Rires.*

M. le Président Pascal GAFNER :

Très bien.

Mme la Municipale Carmen TANNER :

M. le Conseiller, c'est une excellente question, alors je ne dis pas que les questions qui sont posées à ce pupitre ne sont pas excellentes, d'habitude, je dis que c'est une excellente question et comme c'est une excellente question, je vous propose d'y répondre dans trois semaines et nous viendrons avec des compléments d'information, parce qu'effectivement c'est une excellente idée. Merci.

M. le Conseiller Jacques FIVAZ :

Je remercie Mme Tanner pour sa réponse. C'est parce que j'ai vu, en Ville, il y a déjà deux cabines qui ont été éliminées aux Quatre Marronniers et au parc du Midi où il y aurait pu y avoir déjà quelque chose de fait. Enfin voilà, merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

17.3

Une Interpellation de M. le Conseiller Jacques FIVAZ (Réglementation de police pour les ramoneurs)

Suite à une discussion avec un ramoneur concessionnaire de la Ville, plusieurs éléments me font penser que l'on met des bâtons dans les roues de ce corps de métier. En effet, pour le Centre-Ville, ils doivent aller chercher une autorisation journalière d'après les dires du personnage. Deuxièmement un même agent ou garde-parc a verbalisé deux fois le même jour le même véhicule et troisièmement un véhicule parké pour son travail évidemment devant un garage privé avec l'autorisation du propriétaire s'est fait également verbaliser.

Peut-on m'expliquer au Conseil et aux citoyens qui nous écoutent et nous regardent le pourquoi de toutes ces tracasseries administratives, de mon avis ? Je vous en remercie.

M. le Président Pascal GAFNER :

M. le Conseiller vous avez déposé une seconde interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement.

Vous avez également j'imagine cinq signatures pour l'appuyer, voire même un peu plus. *Rires.*

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Alors M. le Conseiller c'est aussi une excellente question, mais malheureusement je ne vous répondrai pas ce soir non plus, mais dans trois semaines, vous auriez dû nous transmettre votre question et je pourrai vérifier parce qu'honnêtement, cela mérite une vérification par rapport à vos propos, je ne peux pas vous répondre comme cela.

M. le Conseiller Jacques FIVAZ :

Je vous remercie, j'attends la réponse pour dans trois semaines mais je ne pouvais pas faire autrement, parce qu'à quatre heures cet après-midi, je suis arrivé en train depuis la Moselle, alors je n'ai pas pu faire quelque chose, voilà, j'ai fait une croisière. Merci beaucoup. Bonne soirée.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

17.4

Une Question de Mme la Conseillère Morgane BALET (Classement des villes cyclables 2018)

Dimanche dernier 3 juin 2018, s'est célébrée la première journée mondiale de la bicyclette, l'ONU a en effet décidé de consacrer une journée au vélo, car la bicyclette est un moyen de transport simple et abordable. Durable et respectueuse de l'environnement, elle peut être un outil du développement et un moyen non seulement de transport mais encore d'accès à l'éducation, aux soins de santé et au sport. Enfin, elle donne à son utilisateur une conscience immédiate de son environnement. Les raisons qui valent pour les nations unies sont également très valables dans notre Ville.

C'est pourquoi le classement des villes cyclables revêt une importance particulière car ils reflètent la perception des cyclistes, des efforts de leur commune pour faciliter l'usage du vélo. On peut y observer que notre Ville y est classée 27^e au niveau suisse, même si elle figure dans les premières au niveau romand.

D'où ma question à la Municipalité : la Municipalité a-t-elle pris connaissance des résultats du prix des villes cyclables et prévoit-elle de définir des actions d'amélioration en fonction des avis exprimés dans ce sondage ? Je vous remercie.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Oui, bien sûr Mme la Conseillère, la Municipalité a pris connaissance de ce sondage et puis, on peut relever à ce propos qu'Yverdon est effectivement 2^e des villes de moyennes importances, derrière Martigny, donc on peut déjà être satisfaits parce qu'il y a eu une bonne progression par rapport au dernier classement et puis c'est encourageant.

Le plan directeur de la mobilité douce comme vous le savez est en cours de réalisation, il sera présenté vendredi prochain à la Municipalité, donc cela permettra encore d'améliorer les choses, ce qu'on espère. Et puis un point à l'ordre du jour est mis à la commission urbanisme et mobilité pour encore parler de cela.

Donc voilà, je pense que la Municipalité met tout en œuvre pour essayer d'améliorer les choses.

Mme la Conseillère Morgane BALET :

Je vous remercie pour votre réponse et je me réjouis de voir cela. Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

17.5

Une Question de M. le Conseiller Julien WICKI (Vente de la ferme des Cygnes)

Comme nous l'a appris la presse à la mi-mai, la Ville cherche à vendre la Ferme des Cygnes et le terrain y attendant. Je partage évidemment le souci de la Municipalité quant à l'état de nos finances et à la nécessité de trouver de quoi financer les importants investissements auxquels nous faisons face. Cependant, en quelques mois, voici déjà un 2^e bâtiment que nous vendons sans que notre Conseil sache pour l'instant quelle vision la Municipalité entend suivre dans sa

politique immobilière. Cette vente d'un terrain idéalement situé et comprenant un bâtiment à l'importance historique reconnue appelle de ma part deux questions :

- L'objectif de cette vente est évidemment économique. Mais au-delà du prix, la Municipalité entend-elle être attentive à d'autres critères notamment les trois suivants : la présence de logements à loyers modérés, le respect de la bâtisse historique et surtout de son environnement immédiat, ainsi que la prise en compte d'une dimension collective ou associative, que je me permets rapidement de développer parce que cela me semble être une dimension extrêmement centrale. Une piste parmi d'autres pourrait être d'utiliser la Ferme comme maison de quartier ou pouvant accueillir des associations en profitant à la fois de sa proximité avec la gare et de sa présence dans un quartier qui a l'une des vies les plus riches de notre Ville grâce au dynamisme de sa société de développement.
- Les locataires actuels sont certes peu nombreux, mais ils sont présents depuis des dizaines d'années et comprennent notamment la petite-fille du propriétaire historique de la Ferme. Comment la Municipalité a-t-elle ou va-t-elle communiquer avec ses locataires et entend-elle leur faire des propositions de relogement si elle trouve un acquéreur pendant l'été ?

Je vous remercie.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Je vais tenter de répondre à vos questions qui ne sont pas exactement celles que vous nous avez communiquées. Donc j'avais préparé une réponse, mais pas tout-à-fait aussi à fond que ce que vous semblez souhaiter maintenant, puisque vos questions ont été au fond un peu modifiées depuis hier je crois ou avant-hier. Si je reprends votre deuxième question qui concerne tout d'abord les locataires. Bien entendu, nous sommes attentifs à leur bien-être. Cet après-midi, il y avait par exemple, une visite, et le Chef de service, M. Thomas CZAKA s'est personnellement déplacé avec la gérante, enfin notre collaboratrice de la gérance communale, pour pouvoir discuter avec les locataires et répondre à leurs questions, sachant tout de même qu'évidemment cela peut les mettre en émoi de savoir que l'on essaie de mettre en vente ce bâtiment. Je crois que le fait qu'il se soit déplacé a été extrêmement apprécié.

Sachez qu'une vente ne rompt pas le bail, cela veut dire que même si nous vendons, c'est ce que nous espérons faire, mais on ne va pas le faire à n'importe quelles conditions, les baux passeront à l'acquéreur. Donc c'est déjà quand-même une garantie. Ensuite quant aux critères, je vais reprendre peut-être plus particulièrement la question que vous aviez envoyée, qui rejoint un peu, mais pas totalement ce que vous avez demandé maintenant. Vous reviendrez dessus si je n'y ai pas complètement répondu. Vous demandiez quels étaient les critères pour le choix d'un acheteur potentiel, notamment si on tenait compte de loyers modérés, d'utilisation collective ou associative, enfin, c'est ce que vous avez dit en le développant ?

Alors oui, si je prends l'appel d'offres qui a été soumis et je vais vous lire ce qu'il contenait : « Le dossier d'offres devra rendre compte au minimum la documentation ci-après : compétence, référence et situation financière du candidat acquéreur, modalité d'organisation entre le candidat acquéreur et ses partenaires, avant-projet architectural et programme de développement envisagé, conditions financières de la mise en valeur du programme de développement, attestations usuelles, registre du commerce, assurances sociales, office des poursuites, autorités fiscales ». Les offres qui ne répondront pas explicitement à cette documentation seront exclues de la procédure. Quant à l'évaluation des offres, celles-ci seront réputées recevables et évaluées par un collège formé de l'organisateur et de collaborateurs du Service des bâtiments de la Ville d'Yverdon-les-Bains. Essentiellement à raison des critères suivants :

- La qualité de l'avant-projet architectural et la vision stratégique du programme de développement. Cela compte pour 20%.

- La solidité financière du candidat acquéreur pour 20% aussi.
- L'organisation et les compétences des intervenants pour 20% aussi
- Et enfin les conditions financières sur l'offre, c'est un 40%.

Nous avons également spécifiquement indiqué dans l'appel d'offres qu'une attention particulière sera portée au programme qui apporte une prépondérance à des objectifs sociaux, économiques et environnementaux au service de la collectivité publique.

On essaie effectivement de trouver quelque chose d'intéressant. Il est possible, et on a entendu dire, qu'il y aurait peut-être effectivement dans le milieu associatif un intérêt pour cette ferme. Nous allons donc attendre la fin du délai pour examiner ce qui est entré.

A priori, je ne suis pas sûre à 100%, mais à priori, j'ai l'impression, d'après le peu que j'ai vu, que les privés semblent être plus intéressés, ce n'est pas un projet d'institutionnels. Ce n'est pas un projet qui va intéresser des institutionnels ; c'est un projet qui va intéresser des privés, je pense, je suis à peu près sûre et c'est un projet qui va intéresser peut-être des milieux associatifs, de par le fait qu'il y a quand-même une ferme donc un bâtiment en classe 2 qui est un bâtiment qui demande un important travail de rénovation et qu'il y a un terrain à côté qui permet de valoriser la parcelle. C'est la raison pour laquelle du reste, on vend également la parcelle à côté parce que c'est plus attractif. Cela permet d'être plus tenté d'acheter le bâtiment qui demande beaucoup de travail si, au fond, on peut valoriser ce travail.

Voilà, c'est comme cela que nous avons pensé ce projet.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Je remercie la Municipalité pour la précision de sa réponse. Effectivement, je me réjouis que dans les objectifs recherchés, on soit attentifs effectivement aux critères sociaux, environnementaux et d'utilité publique, comme vous l'avez mentionné, au moment peut-être où il faudra faire le choix entre effectivement un projet plutôt associatif ou issu d'une coopérative et un projet issu de privés. En tout cas, je vous remercie et je vous souhaite une bonne soirée.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

17.6

Une Question de Mme la Conseillère Marie-Christine BERNEY (Avenir du bâtiment de l'ancien bazar)

Comme vous le savez tous probablement, la fermeture de la papeterie Schaer sur la Place Pestalozzi est imminente, et cette fermeture a soulevé une vague de nostalgie au sein de la population yverdonnoise.

En effet, l'ancien bazar est une figure emblématique de notre Ville, d'ailleurs qui d'entre nous n'est pas allé à l'ancien bazar acheter à l'époque le verre en cristal cassé chez l'arrière-grand-mère ou un nain de jardin pour les nouveaux voisins ?

Or l'immeuble va être mis en vente : son histoire, son impact émotionnel, et sa position stratégique au cœur de la Ville permettent véritablement de s'interroger sur son avenir. Allons-nous voir s'installer une Xème pharmacie, un nouveau Fastfood ou un supermarché du prêt-à-porter féminin ?

Aussi, au nom du poids affectif et historique du bâtiment, voici les questions que je souhaite poser à la Municipalité :

- D'abord, la Municipalité envisage-t-elle de poser des conditions cadres à cette transaction immobilière ou à une éventuelle attribution commerciale en cas de location ?

- Deuxième question subsidiaire : quels moyens pourrait-elle mettre en œuvre pour en préserver un usage utile à la collectivité ?
- Et enfin, serait-elle prête à soutenir un projet stimulant qui pourrait faire renaître de ses cendres l'esprit convivial de l'ancien bazar ?

Je vous remercie déjà de votre réponse.

M. le Vice-syndic Marc-André BURKHARD :

La Municipalité s'est préoccupée de la situation et a chargé la déléguée à l'économie de voir ce qui peut être fait et cela également par rapport à la fermeture annoncée d'autres commerces. Je commence par la papeterie Schaer. La propriété a été dernièrement transférée dans le cadre d'une succession. En date du 21 mars, Mme la déléguée à l'économie a pris contact avec les propriétaires du bâtiment pour les accompagner dans leurs démarches et recherches. Aujourd'hui rien n'est abouti, mais tout est ouvert.

Bâtiment de la reine berthe, Mme la déléguée de l'économie a rencontré le 15 mai les propriétaires du et des bâtiments qui ont été remis, la plaquette de vente préparée par une régie de la Place. Le prix approximatif est de 3.5 à 4 millions. Les discussions et informations sur des acheteurs potentiels très sérieux sont en cours d'évaluation.

Il a été rappelé l'attachement de la Ville pour que ces commerces soient maintenus à ces endroits stratégiques et nous sommes vraiment soucieux des opérations et des discussions que nous avons actuellement de manière soutenue avec ces commerces qui se sont fermés au deux bouts de la rue du Milieu.

Est-ce que je peux vous satisfaire avec cette réponse ?

Mme la Conseillère Marie-Christine BERNEY :

M. le Municipal, je vous remercie. Il existe différents processus en effet de soutien dans ce genre de cas, cela peut aller depuis un éventuel achat jusqu'à une aide stratégique à des projets en démarrage.

M. le Vice-syndic Marc-André BURKHARD :

Tout est ouvert, tout est sur la table de la Municipalité et de la déléguée à l'économie. Merci.

Mme la Conseillère Marie-Christine BERNEY :

Merci à vous M. le Municipal.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

17.7

Une Question de M. le Conseiller Roland VILLARD (Emplacement sous-station électrique à Pestalozzi)

Je reviens vers vous concernant la sous-station électrique qui se trouve à côté de la salle de gymnastique Pestalozzi. Lors d'un précédent Conseil, il nous a été dit que vos services cherchaient une solution concernant l'emplacement de la sous-station en question. J'ai donc deux questions à vous poser :

Pouvez-vous nous dire si une solution a été trouvée par les services de la Ville ?

Et cas échéant, pouvez-vous nous parler de cette solution ?

Je vous remercie de votre réponse.

M. le Municipal Pierre DESSEMONTET :

D'abord remercier M. le Conseiller VILLARD qui m'a fait parvenir sa question aujourd'hui, ce qui me permet évidemment de vous donner une réponse circonstanciée, non que le sujet étant d'importance et occupant beaucoup nos esprits en ce moment, même si vous étiez venu à la volée, je pense qu'on aurait été dans la capacité de vous répondre immédiatement.

La réponse à votre question M. le Conseiller, c'est oui, nous pensons et quand je dis « nous », c'est le Service des bâtiments et le Service des énergies, qui ont collaboré sur cette question, ont le sentiment d'avoir trouvé une solution au problème qui se posait et c'est une solution en laquelle nous avons suffisamment confiance pour qu'elle ait été déjà présentée de manière liminaire en Municipalité, ainsi qu'aux voisins concernés par l'emplacement de la fameuse sous-station électrique.

Cette solution consiste en l'intégration de la sous-station électrique au rez-de-chaussée du futur bâtiment de la salle de gym pour être précis à l'angle nord-ouest de ce dernier, c'est-à-dire celui qui est le plus proche de nous ici. Je ne me souviens plus exactement, ah il est là, elle est là-bas. Donc c'est l'angle qui donne sur la rue et qui est le plus éloigné aussi de l'habitation du voisin concerné.

A l'heure actuelle, nous comptons nous y prendre de la manière suivante, c'est qu'un rapport détaillé va être présenté tout soudain, tout prochainement en Municipalité pour présenter les tenants et les aboutissants de cette solution, ensuite une mise à l'enquête complémentaire sera effectuée, elle devrait être effectuée cet été, ainsi d'ailleurs qu'une mise à l'enquête selon l'ordonnance sur les rayonnements non ionisants de la Confédération au même moment et puis c'est une solution qui ne devrait pas entraîner de coûts supplémentaires. On a même quelques espérances d'avoir des coûts en fait en moins par rapport à ceux qui vous avaient été présentés dans le préavis.

Voilà « où nous en sommes », une solution est présentée, elle est encore en cours d'élaboration et elle doit encore être validée par les instances et par les procédures, donc elle n'est pas encore définitive aujourd'hui, mais nous avons le sentiment d'avoir une solution solide et qui résistera à l'examen de ces différentes instances.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Roland VILLARD :

Je remercie M. le Municipal de sa réponse. C'est effectivement, puisqu'on m'a glissé le plan, donc c'est effectivement la réponse qu'on m'avait donnée et puis mon souci, c'était éventuellement, justement les rayonnements, en fait, et le coût aussi et je pense que vous avez partiellement répondu à tout cela et on sera attentif à la suite qu'aura ce dossier.

Je vous remercie pour vos réponses.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

17.8

Une Question de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Pénurie de salles de gym et salle de gym Pestalozzi)

Mon fils fréquente un établissement primaire de la Ville. Et sa classe n'a que deux périodes d'éducation physique hebdomadaires au lieu des trois inscrites dans la LEPS, la loi sur l'éducation physique et le sport.

Pendant cinq semaines, les deux périodes de gymnastique hebdomadaires ont été remplacées par deux heures de yoga en classe, activité qui a l'avantage de limiter la sudation et d'économiser les calories et qui remplirait probablement parfaitement le cahier des charges de la troisième heure d'éducation physique. Alors ma question c'est :

Est-ce qu'il faudrait comprendre que la Ville d'Yverdon est en pénurie de salles de gymnastique ? Combien de salles nous manquerait-il pour offrir à tous les élèves les trois heures de sports requises par la loi vaudoise ?

J'aimerais également savoir où nous en sommes avec la salle de gymnastique Pestalozzi ? Quel est l'impact du recours sur l'avancée du projet ? Est-ce que l'adjudication de la construction reste valable malgré l'effet suspensif du recours et si oui jusqu'à quand ? Et quel impact sur les élèves en termes d'éducation physique ?

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Je vais répondre à la première partie de votre question. A l'heure actuelle, en fonction du nombre de classes et du nombre d'élèves, il manque quatre salles de gymnastique. A la rentrée 2019, avec l'ouverture de la salle de gymnastique triple du collège des Rives, il nous manquera une salle de gymnastique, vous l'avez bien compris, c'est la salle de gymnastique Pestalozzi.

Il va sans dire qu'on utilise des moyens, je dirai autres, à savoir par exemple l'utilisation de la halle de badminton, mais ceci entraîne effectivement des coûts, que ce soit au niveau des coûts de transport, au niveau des coûts de location pour tenter de faire en sorte que les élèves aient leurs trois périodes d'éducation physique. Mais dès 2019, il nous manquera plus qu'une salle de gymnastique.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Pour répondre à la deuxième partie de votre question M. le Conseiller, et merci de nous l'avoir transmise cet après-midi, le Président vous a déjà donné quelques informations en préambule que je peux compléter en vous indiquant que la validité du permis de construire est limitée au 24 février 2019 après avoir été déjà prolongée. Le 25 février, cas échéant, il faudra remettre à l'enquête le projet si c'est cela que la Municipalité décide.

Dans l'intervalle, l'adjudication à l'entreprise Cand Landi pour la démolition de la salle de gymnastique et celle au groupement des entreprises yverdonnoises pour la construction d'un nouveau bâtiment seront largement échues. Cela signifie que nous devons refaire les marchés publics avec le risque évident que cela ne soit plus les mêmes entreprises qui soient les adjudicataires. C'est donc probablement un désastre programmé, car comme le Président vous l'a indiqué, nous avons un délai au 15 juin pour déposer notre mémoire et combattre l'effet suspensif qui nous empêche de faire quoi que ce soit à l'heure actuelle.

Pour lever cet effet suspensif, il faut se prévaloir d'un intérêt public. Certes nous pouvons mettre en avant le besoin de salles de gymnastique et de salles de rythmiques, mais le Conseil d'Etat pourrait aussi estimer qu'il n'y a pas d'urgence, ni de véritable intérêt public, vu qu'il y aura de nouvelles salles de gymnastique au Collège des Rives sous peu et que la Ville a fait sans la salle de gymnastique Pestalozzi depuis 2012. C'est donc un véritable risque.

En tous les cas, le Conseil d'Etat ne rendra pas sa décision avant plusieurs mois. Je propose donc de refaire le point à ce moment-là quand nous aurons la décision du Conseil d'Etat sur l'effet suspensif d'abord, puis sur le fond après. Voilà ce que je peux vous dire à ce stade.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Je vous remercie de vos réponses.



17.9

Une Question de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Fondation Apollo)

Suite aux investigations du contrôle cantonal des finances dans le cadre de l'affaire Girardin, le Conseil d'Etat vaudois a décidé de déposer une plainte pénale à l'encontre de la fondation Apollo. Notre Commune qui, selon mes informations, verserait une subvention annuel de CHF 50'000.- à la fondation Apollo, fait ainsi partie des communes potentiellement concernées par les malversations supposément commises au sein de la fondation par le Municipal socialiste veveysan Lionel Girardin.

Est-ce que la Municipalité pourrait me renseigner sur la proportion de l'argent versé à ce jour à la fondation qui aurait pu alimenter les malversations supposées du Municipal socialiste Lionel Girardin, soit le montant estimé du préjudice. Dans ces conditions, est-il encore possible de dire aux Yverdonnois que leur argent va continuer à subventionner cette fondation ? Doit-on vraiment continuer à verser cette subvention ? A-t-on les garanties nécessaires requises pour savoir que l'argent sera bien utilisé ?

Est-ce que la Ville d'Yverdon va déposer plainte comme l'ont fait d'autres villes, notamment Montreux, ainsi que le Conseil d'Etat ? Le dépôt d'une plainte par la Ville est le seul moyen d'avoir accès au dossier et ainsi de prendre la mesure du préjudice que la Ville aurait subi de par les malversations supposées du Municipal socialiste Lionel Girardin.

On a pu lire dans la presse qu'au sein du parti socialiste veveysan, des consignes auraient circulés afin de maintenir l'omerta sur l'affaire Girardin, c'était dans un article du 20 Minutes et dans 24 Heures. Et actuellement, le Municipal en charge du dossier étant lui-même du parti socialiste, je pense qu'il serait opportun de jouer vraiment une carte de transparence totale pour ne pas attirer le même type de soupçons, donc une totale transparence et une intransigeance absolue, afin de maintenir la confiance des administrés à un niveau élevé, tandis que d'autres municipalités vaudoises semblent s'évertuer à baisser le standard de confiance le plus bas possible.

Donc je vous invite à porter plainte ou j'aimerais bien savoir qu'elle est la position de la Ville d'Yverdon, mais j'espère vraiment que la Ville portera plainte comme l'on fait d'autres communes. Merci.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Tout d'abord dire que la plainte a été déposée contre M. le Municipal et pas contre la fondation Apollo. C'est déjà une première chose. Et puis, toutes les communes, ainsi que le département sont tout à fait contents des prestations fournies par la fondation Apollo et de ce fait, pas plus tard que hier a eu lieu une séance au bâtiment administratif de la Pontaise entre le département et l'ensemble des communes qui subventionnent la fondation Apollo.

Toutes ces communes ainsi que le département ont souhaité continuer dans ce subventionnement parce que tout le monde trouve que les prestations fournies sont extrêmement importantes et nécessaires. Il y a des conditions qui ont été fixées par le département, conditions qui nous ont été transmises aujourd'hui pour validation par la Municipalité, ce qu'elle fera la semaine prochaine, donc actuellement, je ne peux pas vous dire quelles sont les conditions, mais voilà, la Municipalité les verra et tranchera la semaine prochaine sur ces conditions que le département souhaite mettre à la fondation Apollo pour poursuivre, je dirais, ce partenariat.

Et actuellement, la Municipalité n'a pas déposé plainte, on en discutera mercredi prochain, est-ce que les conditions émises par le département suffiront et à ce moment-là, on n'a pas forcément à déposer plainte, sachant que la subvention versée par la Commune d'Yverdon est pour l'antenne d'Apollo à Yverdon et que cette subvention a été utilisée, je dirais à bon escient, dans le cadre des prestations fournies par l'antenne d'Apollo à Yverdon.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Je vous remercie de votre réponse. Je répèterais encore une fois quand-même que le fait de porter plainte permet d'avoir accès à la totalité du dossier, ce qui peut être important pour défendre comme il faut les intérêts de la Ville. Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

17.10

Une Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Deal de rue)

Après des périodes d'amélioration, nous constatons que le deal de rue à Yverdon reprend du terrain et en particulier sur la place de la gare, qui devient une triste carte de visite de notre Ville. J'ai récemment appris que des gens d'une société devant s'installer prochainement à Y-Parc ont été particulièrement choqués en arrivant dans notre Ville en train.

La ville de Lausanne s'est enfin réveillée sur le sujet du deal de rue, ceci grâce au talent d'un célèbre metteur en scène, dont le cri de colère a été entendu par une municipalité, jusqu'alors sourde au désespoir de milliers de ses concitoyens. Comme quoi on peut être à la fois de gauche et totalement coupé des classes populaires.

M. le Président Pascal GAFNER :

Je vous prierais d'éviter les provocations M. le Conseiller. Merci.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

On l'a vu lors de précédentes opérations anti-drogue de grandes ampleurs dans d'autres villes, quand la pression se fait plus forte, les dealers changent de ville. Il est donc urgent d'être prêts à réagir ou dans l'idéal, de ne pas attendre, mais mettre au plus vite la pression maximale sur le deal autour de la gare.

Si occuper le terrain permet d'éloigner les dealers, une répression efficace réclame également des interpellations et les policiers en uniforme tendent à être comme des chats avec une clochette quand il s'agit de les attraper et c'est là que le travail en civil et les achats fictifs, comme à Genève ou à Lausanne, ont toute leur importance. Qu'en est-il de la marge de manœuvre concernant le travail en civil pour la Police Nord-vaudois dans le cadre de la LOPV ? J'aimerais quelques précisions là-dessus. Nos agents sont-ils habilités à opérer en civile pour lutter contre le trafic ?

Une excuse à l'inaction qu'on nous répète depuis des années dans ce canton, serait le problème de la capacité carcérale. Ce problème n'en est un que parce que notre Conseillère d'Etat, Mme Béatrice METTRAUX, préfère gérer le système carcéral comme l'hôtellerie, à savoir en modulant les incarcérations à la place disponible, plutôt que l'inverse.

A Genève, le brillant Conseiller d'Etat Pierre MAUDET, a eu le courage il y a quelques années déjà, d'inverser la logique en décidant que le confort des criminels ne primait pas sur la sécurité publique. Il est malheureux que Mme METTRAUX fasse encore passer les criminels avant les honnêtes citoyens, qui eux méritent plus la sécurité que les premiers le confort. Malheureusement le laxisme perdure sur la question carcérale, comme si l'on était resté bloqué sur les conséquences de l'affaire Skander Vogt, plutôt que prendre aussi les conséquences d'affaires, encore plus malheureuses, qui se sont passées par la suite.

Alors si j'en crois le rapport sur la politique pénitentiaire du Conseil d'Etat, le Canton de Vaud a aujourd'hui un objectif de 12m2 par détenu. Le canton de Genève a été condamné par la CEDH pour n'avoir pas respecté le minimum de 4.44m2 par détenu. Grâce à cette condamnation, nous savons désormais qu'une cellule individuelle de 9m2 peut contenir 2 détenus par l'ajout d'un simple lit superposé, il y a donc encore énormément de place dans les prisons vaudoises, encore

faudrait-il le vouloir.

Sachant cela, serait-il possible d'écrire à la Conseillère d'état Mme Béatrice METTRAUX, afin d'obtenir quelques cellules réservées exclusivement à l'incarcération des dealers interpellés à Yverdon, ceci afin de pouvoir maintenir une pression maximale sur le deal de rue et faire enfin de la place de la gare, une belle carte de visite pour notre Ville. On pourrait imaginer qu'en cas d'urgence, l'installation de quelques containers dans la prison de la Croisée à Orbe, s'ils sont assez bien pour nos écoliers, ils devraient être largement acceptables pour quelques dealers.

J'ai également une autre requête, je voudrais savoir : est-ce que la Ville d'Yverdon dispose d'effectifs en suffisance pour assurer ces missions ? Si ce n'est pas le cas, je demande à la Municipalité de toute mettre en œuvre pour que figure au budget de quoi compléter les effectifs de Police. Merci.

M. le Président Pascal GAFNER :

M. le Conseiller, déjà plusieurs points, je vous rappelle quand-même que nous ne sommes pas sur un mur « facebook », mais bien au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, s'il vous plaît, non pas d'applaudissements, merci. Un Conseil qui a ses règles et vos interventions provocantes perturbent la bienséance de ce Conseil. Je vous invite donc M. le Conseiller à éviter certaines provocations lors des prochaines interventions.

D'autre part, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement. Avez-vous cinq signatures pour appuyer votre interpellation ? Très bien.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

M. le Conseiller, merci de m'avoir transmis votre interpellation. Pour votre première remarque, enfin question, à savoir la marge de manœuvre concernant le travail en civil pour la Police du Nord vaudois dans le cadre de la LOPV, la compétence est du ressort de la Police cantonale. Nous n'avons pas la prérogative du traitement de l'infraction de la vente de drogue. Donc cela c'est ce que je peux vous répondre et c'est vraiment du ressort du canton.

Pour votre deuxième suggestion, je dirais, d'écrire au canton et bien, vous imaginez bien que comme vous m'avez passé votre demande à 16h15 et que nous siégeons en Municipalité le mercredi, je propose que nous revoyons cela en Municipalité, ce n'est pas moi toute seule qui vais décider, c'est une décision de la Municipalité et que nous revenions à vous savoir si nous écrivons ou pas dans ce sens-là. Voilà déjà pour cette question.

Par rapport aux ETP, la question que vous soulevez par rapport aux ETP, nous établissons le plan des postes avec la Municipalité ce mois, on est au mois de juin déjà, donc c'est ce que l'on va regarder par rapport à cela, ce que je peux vous dire, c'est que pour tenir le terrain pendant les mois de mai à août l'année dernière, quand il y a eu la forte présence policière, cela correspondait à 12 ETP de plus, principalement dédiés au deal de rue, que ce que nous avons en effectif, puisque c'est les Polices communales, je le rappelle, qui sont venues nous aider et prêter mains fortes à ce moment-là.

Voilà tout ce que je peux vous répondre pour ce soir.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Je vous remercie de vos réponses.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**Réponse de la
Municipalité****M. le Président Pascal GAFNER :**

La discussion est toujours ouverte au point 17 de notre ordre du jour.

S'il n'y a plus de demande d'interventions de la part des membres de l'assemblée, je demande à la Municipalité si elle a des réponses à apporter à ce Conseil ?

M. le Municipal Pierre DESSEMONTET :

Oui, M. le Président.

de M. le Municipal Pierre DESSEMONTET à M. le Conseiller Ruben RAMCHURN et à la commission du préavis PR17.24PR sur les chaudières des collèges de Montagny et Fontenay

Lors de la séance du Conseil communal du 14 décembre dernier, la commission qui traitait du préavis PR17.24PR concernant l'assainissement des installations de chauffage des collèges de Montagny et Fontenay déclarait qu'il serait « intéressant que le SEY essaie de mesurer et de tenir compte dans les projets de chauffage des émissions furtives de méthane, soit le CH₄ imbrûlé », suggestion reprise à la volée par M. le Conseiller Ruben RAMCHURN.

Aujourd'hui, nous avons l'honneur de répondre à cette interrogation comme suit :

- Le gaz méthane étant un gaz à effet de serre très puissant en même temps qu'un carburant onéreux, il y a un intérêt évident, de la part de tous les acteurs, à en minimiser les pertes et à maximiser la fraction de méthane qui est effectivement brûlée lors du fonctionnement des chaudières et autres brûleurs.
- La part de méthane qui parvient à traverser le système sans brûler et qui est rejetée dans l'atmosphère intacte dépend « in fine » du réglage de la chaudière et du brûleur, lesquels sont inspectés au minimum annuellement par les professionnels du ramonage, dont c'est justement une des tâches que de procéder aux réglages idoines afin d'assurer la sécurité de l'installation, y compris en termes d'émissions nocives, méthane donc, mais aussi monoxyde de carbone et oxydes d'azote notamment.
- C'est donc par l'entremise de cette profession que le taux d'imbrûlés de méthane est maintenu au minimum, compte tenu des autres impératifs de sécurité des installations. De ce fait, le Service des énergies ne prévoit pas de procéder de lui-même à un contrôle supplémentaire des installations, qui ferait selon nous double emploi.

Ceci étant, il convient encore d'évaluer la part que représentent les imbrûlés de méthane dans l'ensemble des émissions de méthane dans notre pays.

- En Suisse, 85% des émissions de méthane sont le fait de l'agriculture d'une part, et des activités de compostage à l'air libre d'autre part. Pour sa part, l'exploitation du gaz naturel (extraction, transport, distribution et combustion) représente environ 15% des émissions de méthane en Suisse. Sur ce chiffre, près de la moitié des émissions (soit environ 7% du total) se produisent sur le lieu d'extraction du gaz, ou lors de son transport à l'extérieur des frontières de notre pays.
- Ces dernières décennies, d'immenses progrès ont été réalisés quant à la réduction des émissions de gaz lors de leur transport et surtout de leur distribution : alors qu'en 1980 encore, on considérait comme habituelle une perte de l'ordre de 10% lors de la distribution et du transport du gaz naturel, ce chiffre est désormais de l'ordre de 1%.
- En 2012, selon l'Office Fédéral de l'Energie, la Suisse a consommé environ 2'531'000 tonnes de gaz naturel; une étude de la SSIGE (Société suisse des industriels du gaz et

des eaux) estime les pertes totales de gaz naturel pour cette même année 2012 à environ 16'600 tonnes, soit 0,65% du total ; comme nous l'avons dit, près de la moitié de cette perte, environ 7'600 tonnes, est enregistrée à l'étranger, sur le lieu d'extraction ou lors du transport du gaz naturel.

- Selon la même étude, les imbrûlés de méthane se montaient à 675 tonnes, soit un peu moins de 4% du total des pertes de gaz naturel.
- En comparaison, les pertes enregistrées sur les réseaux de distribution représentaient en Suisse près de 4'900 tonnes de gaz naturel, soit sept fois plus que les imbrûlés de méthane ; quant aux pertes domestiques et industrielles, celles qui sont enregistrées auprès du client final, elles représentaient environ 2850 tonnes, soit plus du quadruple des émissions d'imbrûlés.

Ce qu'il faut retenir de tout cela, c'est qu'en moyenne suisse, les pertes du réseau et les pertes chez le client final représentent, à elles deux, dix fois la somme des pertes dues aux imbrûlés de méthane, et cela pour un réseau de distribution qui ne perdrait que 0,35% du gaz naturel qu'il transporte, ce qui est la moyenne suisse, mais que nous n'oserions pas franchement extrapoler sans autre à la situation yverdonnoise.

En effet, sur la base de l'état de notre réseau de distribution, nous estimons les pertes comme étant supérieures de 1,5 à 3 fois la moyenne nationale, soit comprise dans une marge de 0,5% à 1% au maximum du gaz naturel distribué, la précision du comptage ne permettant pas de quantifier plus finement la perte. Cela signifie que si les brûleurs yverdonnois sont réglés correctement, ce dont nous ne saurions douter, les émissions de gaz naturel engendrées uniquement par les pertes sur notre réseau sont de dix à vingt fois supérieures à celles enregistrées via les imbrûlés.

Pour cette raison, le SEY se concentre sur l'amélioration de l'état de son réseau, qui nous semble receler un potentiel de baisse des émissions de méthane très nettement plus important que celles induites par la question des imbrûlés.

Je vous prie de prendre note de ce qui précède et vous remercie de votre attention. Merci beaucoup.

Clôture

M. le Président Pascal GAFNER :

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 28 juin 2018 à 19 heures pour la dernière séance du Conseil communal de cette année politique aux Ateliers CFF. Je redis encore une fois à 19 heures, c'est bien juste avec une heure d'avance.

Il est 22h37, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Pascal GAFNER



Président



Sylvie HOFSTETTER



Secrétaire adjointe